

LA CHAMBRE D'ACCUSATION NE L'A PAS PROGRAMMÉE POUR HIER

AFFAIRE SONATRACH : LE STATU QUO

Lire en page 3

DRAÂ BEN KHEDDA
FÊTE SON 122^E
ANNIVERSAIRE

Page 23

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 886 Lundi 8 février 2010 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

DES VILLAGEOIS
DE M' CISNA FERMENT
LE SIÈGE DE DAÏRA
DE SEDDOUK

Page 24

ILS SE SONT EXPRIMÉS HIER SUR LA BLACK LISTE

L'UGTA ET LE PATRONAT VEULENT LA RÉCIPROCITÉ

Lire en page 3



Ph / Midi Libre



Ph / Fouzi B. Midi Libre

LES IDE BOUDENT, L'ACTIVITÉ RALENTIT

L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES SE DURCIT EN ALGÉRIE

Lire notre supplément économie pages 11, 12, 13 et 14

CONSEIL NATIONAL EXTRAORDINAIRE DU SNTE

Le recours à un autre débrayage n'est pas exclu

Le syndicat national des travailleurs de l'éducation (SNTE) prépare son entrée en scène et prévoit un retour à la protestation, contestant justement le mépris affiché par les pouvoirs publics quant à la non prise en charge de ses revendications.

PAR AMEL BENHOCINE

Et surtout, contre les fausses promesses du ministre de l'Éducation, Boubekour Benbouzid. A ce titre, un Conseil national extraordinaire, regroupant les membres des bureaux nationaux du SNTE, se tiendra demain à Alger, pour décider de la prochaine action à mener. «*Le conseil national, qui se réunira demain, décidera de la nature du débrayage à observer dans les jours à venir. La date sera communiquée au moment venu*», nous a affirmé le secrétaire général du SNTE, Abdelkrim Boudjenah, joint hier par le *Midi Libre*. Soutenu par bon nombre de syndicats autonomes de l'éducation, ce débrayage, il faut le dire, risque d'avoir des retombées néfastes sur l'année scolaire qui touche presque à sa fin. Les classes d'examens en feront certainement les frais. Le SNTE, comme le SNA-PEST, se disent prêts à agir d'une façon radicale pour faire aboutir leurs doléances, et ce, en dépit des conséquences que peuvent engendrer leurs actions sur les cursus des élèves. D'ailleurs, une grève de quatre



Abdelkrim Boudjenah (à gauche), secrétaire général du SNTE.

jours avait été, rappelons-le, largement observée la semaine dernière par les adhérents du SNTE, et qui avait comme but de «*casser le silence qui règne depuis la grève*

des 21 jours de novembre dernier». Pour rappel, à ce jour, la grève des 21 jours, qui avait mobilisé près de six syndicats autonomes de l'éducation, n'a pas amené de

résultats concrets. Ce qui explique le ras-le-bol des enseignants, en situation de stand-by. Pour rappel, un accord portant sur la prise en charge des revendications des travailleurs du secteur de l'éducation a été signé le 24 novembre, entre le ministère de tutelle et les syndicats grévistes. Depuis, c'est le silence radio, affirment les contestataires. Pour sa part, le représentant du SNTE a justifié le retour à la grève par la non prise en charge de la plate forme de revendications. La réunion tenue le 25 janvier dernier entre ledit syndicat et les représentants du ministère de l'Éducation nationale, n'a pas abouti à des résultats tangibles, a-t-il avancé. Les revendications du SNTE sont inhérentes, insiste notre interlocuteur, à la promulgation du statut particulier, le dossier du régime indemnitaire, des œuvres sociales ainsi que la médecine du travail. Quant à la question de la retraite, le syndicaliste a affirmé son rejet de la retraite anticipée qui, souligne-t-on, est limitée à 60 ans et accordée après 25 ans d'exercice pour les travailleurs de l'éducation. Le SNTE revendique la retraite sans condition d'âge ainsi que la compatibilité des deux ans du service militaire avec l'expérience. «*Nous resterons attachés à nos revendications qui sont légitimes*», a-t-il conclu. **A. B.**

LEUR ENTREPRISE CONNAÎT DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Grève illimitée des travailleurs de VRD Plus à Boumerdes

PAR TAHAR OUNAS

Les deux cents travailleurs de la société des travaux d'aménagement et de viabilisation (VRD Plus), affiliée au groupe Sogécor, dans la wilaya de Boumerdes ne décolèrent plus. En effet, quinze jours après avoir observé leur dernier rassemblement de protestation devant le siège de leur société, les travailleurs reviennent à la charge, pour protester devant le bloc administratif de leur entreprise situé au lieu dit Albatros, pour exiger le paiement des arriérés de salaire des quatre derniers mois. C'est la quatrième fois que ces travailleurs entament de pareilles actions pour tenter de faire entendre leurs souffrances.

«*Cette fois-ci nous n'allons pas nous arrêter là. Nous sommes déterminés à aller vers une grève illimitée*», nous a déclaré un des travailleurs en colère. Il semble que

la solution, proposée le 25 janvier dernier, de verser uniquement une partie des salaires n'a pas été du goût des travailleurs qui vivent depuis des mois dans une totale précarité. «*Nous avons alerté les responsables de l'entreprise à maintes reprises afin qu'ils trouvent une issue favorable à notre doléance, mais en vain*», ajoute notre interlocuteur. «*Depuis déjà la veille de l'Aïd El-Adha, l'entreprise observe une fuite en avant et refuse de répondre à notre doléance légitime et par conséquent, nous continuons toujours à payer les frais de cette situation*», nous dira un autre travailleur originaire de l'est du pays. Et ce dernier d'ajouter : «*faute d'argent, je suis dans l'incapacité de rejoindre ma famille au bled, j'ai déjà emprunté 10 mille dinars et je suis réduit à vivre comme un clandestin*». Il enchaîne encore : «*ma femme est malade, ma fille a abandonné ses études à cause des*

conditions lamentables dans lesquelles nous vivons et j'ai été dans l'obligation d'emprunter encore une modeste somme pour pouvoir la leur envoyer». Mais le comble dans cette histoire, c'est que l'entreprise VRD Plus traverse des moments difficiles, notamment financières et qui risque une faillite certaine.

Il est à rappeler que ladite entreprise, affiliée à la SGP Injab depuis déjà trois mois, avait procédé au paiement de 40% des salaires des travailleurs durant le mois d'octobre 2009.

Par ailleurs, une source proche du dossier nous a confiés que ladite entreprise est en mesure de payer les arriérés de salaires de tous les travailleurs dans le cas où l'EPLF procéderait au paiement de ses dettes contractées auprès de VRD Plus.

T. O.

BARRAGE DE SOUK TLETA (TIZI OUZOU)

Les expropriés livrés à eux-mêmes

PAR LOUNES BOUGACI

L'affaire des expropriés du barrage de Souk Tleta est loin de connaître son épilogue. Pour défendre leurs intérêts, les concernés ont été contraints de se constituer en association. Cette dernière tente, tant bien que mal, de trouver des issues positives à leurs revendications. Des réunions sont tenues avec les représentants des autorités mais souvent, en vain. C'est du moins la version que rapportent les concernés. Ces derniers, pour se faire entendre, ont souvent recours à la presse. Ils viennent de saisir par écrit le directeur général de l'Agence nationale des barrages et transferts. Ils précisent que depuis des années, les habitants en général et les expropriés en particulier, touchés de près ou de loin par le projet du barrage, «*continuent de payer chèrement les décisions imposées par l'administration qui a provoqué un mécontentement au sein de la population*». Et de rappeler que l'association continue à travailler sur tous les fronts afin de satisfaire toutes les parties, mais en vain : «*Les requêtes envoyées aux diffé-*

rentes instances n'ont apparemment pas atteint les objectifs assignés». Les expropriés expliquent qu'«*à ce jour, toutes nos préoccupations principales que nous avons placées par ordre de priorité : déplacement des cimetières, relogement et indemnisation restent sans écho favorable*». Au sujet du déplacement des cimetières, il est précisé qu'aucune décision n'a été prise à ce jour. Concernant le relogement, les expropriés expliquent que tout ce qui a été dit et arrêté reste sans évolution et la liste établie par le BET (commissaire enquêteur) est incomplète du fait que le nombre a augmenté vu le retard engendré par la procédure et l'assainissement de la situation. «*Seule notre APC (Tadmait NDLR), connaît avec exactitude le nombre de familles à reloger grâce à une collaboration étroite avec l'association suite à un travail mixte engagé depuis plusieurs années*». Nos interlocuteurs précisent que le manque de volonté persiste toujours dans le suivi des opérations. Ils donnent, à titre d'exemple, la réunion du 14 décembre 2009 qui est pour eux une parfaite illustration d'un manque flagrant et de non respect des engagements

de la tutelle. «*Où est la commission de suivi des opérations tant souhaitée par tous les acteurs principaux ?*», s'interrogent-on avant d'enchaîner que, dans le même contexte, les expropriés rejettent les deux cent mètres carrés «*imposés*» par l'Agence nationale des barrages. Il est précisé qu'ils ne sont pas prêts à céder car un compromis avait été déjà trouvé et arrêté pour un terrain de 500 mètres carrés avec des F4 extensibles. Ces accords ont été conclus entre l'association et les services de l'APC de Tadmait en date du 21 mai 2008. Après la notification des arrêtés de cessibilité, tous les concernés par le relogement ont pris le soin de saisir individuellement le directeur de l'ANBT quant à une éventuelle révision de l'accord.

Au sujet des indemnités, les expropriés, par la voix de leur association, disent que les prix proposés sont rejetés d'avance, et ce, en se référant aux engagements et déclarations officielles du ministre des Ressources en eau lors de sa visite sur le site. Selon les concernés, le ministre avait affirmé que les prix des indemnités seront actualisés. **L. B.**

La baisse des quantités de vaccin entérinée par le gouvernement

Le gouvernement a examiné et entériné la suggestion du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière relative à la révision à la baisse des quantités de vaccin contre la grippe A (H1N1) à hauteur du quart (5.000.000 de doses) des quantités initialement commandées, a indiqué dimanche le ministère dans son 26ème communiqué spécial. «*Compte tenu de la situation internationale marquée par le déclin de l'activité grippale et la non adhésion à la vaccination de la population et, notamment, du personnel de la santé, et compte tenu de la situation épidémiologique et virologique actuelle, la recommandation du comité des experts siégeant auprès du ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, proposant de réadapter la stratégie vaccinale contre la grippe A (H1N1) a été examinée et entérinée en réunion du gouvernement*». Le comité des experts avait suggéré la révision à la baisse des quantités de vaccin à hauteur du quart (5.000.000 de doses) des quantités initialement commandées et la reconversion, au cours des négociations avec le laboratoire fournisseur, des quantités restantes du vaccin pandémique, rappelle le communiqué. Il a également rappelé que le comité des experts avait recommandé le maintien du principe de vigilance et de précaution, par la poursuite de la campagne de vaccination en visant en priorité les personnes à haut risque de complication, voire de décès liés à la grippe A (H1N1), à savoir les femmes enceintes et les malades chroniques (adultes et enfants). Il s'agit aussi des autres catégories ciblées, initialement vaccinées, sur la base de leur acceptabilité ou de l'accord des parents pour les enfants mineurs. Les experts ont également suggéré le réajustement des indications de la vaccination quant aux populations à cibler en incluant les sujets âgés, rappelle le ministère. Ils ont enfin proposé l'intensification de la campagne d'information et de communication en direction du personnel de la santé et des populations à cibler. **I. A.**

L'UGTA ET LE PATRONAT INTERPELLENT LE GOUVERNEMENT À PROPOS DE LA BLACK LISTE

«Appliquez la réciprocité»

Le SG de la centrale syndicale et les patrons se sont mis d'accord pour dénoncer la liste dite des pays à risque, établie par les Américains et les Européens, appelant à l'application immédiate du principe de la réciprocité.

PAR MOKRANE CHEBBINE

L'Union générale des travailleurs algériens et les principales organisations patronales ont plaidé à l'unanimité le retour total au protectionnisme économique, soutenant du coup, corps et âme, les récentes mesures économiques du gouvernement véhiculées par la LFC 2009 et la LF 2010. La réunion organisée, hier, à la Maison du peuple, initialement dédiée à l'application des conventions de branches dans le secteur économique privé, s'est rapidement transformée en une plaidoirie en faveur du «patriotisme économique et politique». Et le SG de la centrale syndicale et les patrons se sont mis d'accord pour dénoncer la liste dite des pays à risque, établie par



L'UGTA et les principales organisations patronales réunies, hier, à la Maison du Peuple.

les Américains et les Européens, appelant à l'application immédiate du principe de la réciprocité. «Nous sommes prêts à sortir manifester notre refus de ces mesures attentatoires à la souveraineté nationale», a clamé Abdelmadjid Sidi Saïd, relayé par les présidents des organisations patronales, la CIPA, la CAP, la CNPA, la CGEA, en

l'absence de l'Association des femmes algériennes chefs d'entreprises (SEVE).

Les signataires du Pacte économique et social avec le gouvernement sont allés encore plus loin en réclamant de marquer une halte afin de faire le bilan des privatisations, de revoir les différents accords d'association avec l'UE et la Zone arabe de

libre échange (Zale) et d'exiger des taxes sur les produits étrangers afin de favoriser la production locale.

«Nous revendiquons la fermeture des robinets de tout ce qui est importation à la consommation», a encore martelé le patron de la Centrale syndicale, s'appuyant sur l'exemple du secteur de l'électroménager dont la production locale aujourd'hui satisfait 80% des besoins nationaux, grâce seulement à 4 entreprises, alors que les importations ont coûté à l'Etat 818 millions de dollars en 2008. Se disant «fier d'être un syndicat du pouvoir», Sidi Saïd a exhorté de toutes ses forces les pouvoirs publics à sauvegarder l'intérêt du pays de toute ingérence étrangère, quitte à remettre en cause tous les accords passés avec l'UE et les pays occidentaux.

De leur côté, les leaders des organisations patronales semblent s'être donné le mot d'ordre pour dénoncer le «néocolonialisme» et les mesures discriminatoires exprimées par les Etats-Unis et les pays de l'UE. Revenant tel un leitmotiv dans leurs discours, ils se sont relayés dans une intense plaidoirie pour sauvegarder l'intérêt du pays, se disant soutenir toutes les mesures émanant de l'Etat dans le sens de protéger le produit national et développer l'économie du pays. **M. C.**

RENCONTRE-DÉBAT SUR LA CRIMINALISATION DU COLONIALISME

La France doit reconnaître ses exactions en Algérie

PAR MASSINISSA BENLAKEHAL

Une rencontre-débat a été programmée au centre de presse d'El Moudjahid, hier matin, à l'initiative de l'Académie de la société civile portant sur la proposition de loi, actuellement, initiée, concernant la criminalisation du colonialisme français. Cette proposition de loi a recueilli, selon le secrétariat général de l'Académie, 120 signatures de parlementaires.

Le Dr. Chenaâ Ahmed, de l'Académie de la société civile, au cours de son intervention, a affirmé que «cette loi n'est pas une demande des parlementaires seulement, mais aussi celle de tout un peuple, de la

population civile en premier lieu». Il fera également savoir qu'avec le concours de bon nombre d'associations civiles nationales, plusieurs programmes seront lancés, en vue d'identifier les objectifs et d'établir un plan d'action national. Parmi ces actions, un soutien indéfectible sera apporté au projet de loi consistant à incriminer et dénoncer le colonialisme français, outre les massacres perpétrés durant la période de la guerre de Libération particulièrement. Il sera question, par ailleurs, de mobiliser le soutien de la population en faveur de ce projet de loi. L'autre initiative consiste, a-t-il indiqué, à informer l'opinion publique et régionale de la légitimité de ce projet de loi. A cet effet, un livre a été rédigé à ce

motif et il sera publié avant la fin de ce mois, a-t-on appris.

Mener une telle action est néanmoins insuffisant si des actions politiques n'y sont pas de mise pour accompagner ce projet de loi, a estimé l'orateur, d'où la nécessité d'impliquer la sphère politique, a-t-il expliqué.

Il est cependant utile d'appeler la société civile à faire pression sur les politiques pour les faire agir et donner ainsi beaucoup plus de légitimité à ce projet de loi, a indiqué le Dr. Chenaâ. Et d'ajouter «il faut aussi encourager les mécanismes de la société civile à faire pression sur la France pour qu'elle reconnaisse ses crimes commis en Algérie». Le projet de loi en ques-

tion est composé de trois parties, a fait savoir l'intervenant du FLN, et l'un des signataires du projet.

La première partie comporte l'exposé des motifs, la seconde expose les besoins alors que la troisième, elle, comporte les articles de la loi en question.

Présenté le 13 janvier 2010, la proposition du projet de loi a été signée par 120 parlementaires.

Il contient maintenant 13 articles, a indiqué Abdi Moussa, du FLN. «Nous espérons qu'il reçoive un accueil favorable à l'APN», a-t-il dit, avant d'ajouter que le projet a été proposé au bureau de l'Assemblée populaire nationale.

M. B.

LA CHAMBRE D'ACCUSATION NE L'A PAS PROGRAMMÉE POUR HIER

Affaire Sonatrach : le statu quo

PAR KAMAL HAMED

Les informations selon lesquelles la chambre d'accusation près le tribunal d'Alger devait statuer, hier, sur l'affaire Sonatrach se sont finalement démontrées erronées. En effet, cette juridiction n'a pas examiné cette affaire pour la simple raison qu'elle n'était pas du tout initialement programmée pour aujourd'hui» (hier NDLR), avons-nous appris de sources judiciaires. Nos sources ont même fait montre de leur étonnement et de leur surprise et se sont interrogées sur les motifs qui ont poussé certains à répandre cette fausse information. «C'est sûrement à dessein que certains ont agi de la sorte», a-t-on encore ajouté. Qu'à cela ne tienne cette scandaleuse affaire, qui a secoué la plus grande entreprise du pays, continue de focaliser toute l'attention de l'opinion publique nationale abasourdie par l'ampleur de ce scandale qui a permis la «décapitation» de presque toute la haute hiérarchie de l'entreprise. Car en plus du P-dg, Mohamed Meziane, le vice-

président chargé de la commercialisation et quatre hauts cadres de la compagnie qui ont été placés sous contrôle judiciaire, deux autres vice-présidents chargés des activités amont et des transports par canalisations ont été placés, quant à eux, placés sous mandat de dépôt.

D'autres personnes sont aussi impliquées dans cette scabreuse affaire qui portait sur la passation de marchés de gré à gré. C'est ainsi le cas de Hachemi Meghaoui ancien P-dg du CPA), son fils, les deux fils du P-dg de Sonatrach et un de leurs associés, un entrepreneur privé. Le procureur de la République avait fait appel, car souhaitant que «les mis sous contrôle judiciaire», à commencer par l'ex-P-dg de l'entreprise, soit placé sous mandat de dépôt. Ce que contestent leurs avocats lesquels, au contraire ont fait appel, pour demander la libération provisoire de leurs mandants. Selon ces derniers leurs mandants sont des cadres de l'Etat et présentent par conséquent toutes les garanties nécessaires. Le ministre de

l'Energie et des Mines, très ébranlé par cette affaire, a lui aussi défendu ses cadres en soulignant qu'ils doivent bénéficier de la présomption d'innocence. Avis que n'a pas manqué de partager le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, qui a aussi demandé à ce qu'on «laisse la justice faire son travail». Mais le Premier ministre a voulu dissiper toute crainte quant aux retombées de cette

affaire sur la gestion de l'entreprise en soulignant, il y a quelques jours lors d'une conférence de presse, que «Sonatrach vient de signer trois accords ces derniers jours». Rappelons que suite à la mise sous contrôle de Mohamed Meziane, Chakib Khelil a nommé Adbelhafid Feghouli au poste de P-dg par intérim.

K. H.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les huissiers réclament plus de prérogatives

La Chambre nationale des huissiers de justice algériens (CNHJ) a insisté, hier à Oran, sur le nécessaire renforcement de la législation régissant l'exercice de cette profession libérale pour permettre à la corporation de contribuer avec efficacité à la lutte contre la corruption. «L'importance de cet enjeu n'échappe pas à l'Etat algérien qui a déjà pris des initiatives en vue de consolider le rôle des huissiers de justice dans la vie socioéconomique», a observé le président de la CNHJ, Cherif Mohamed. Il a rappelé que la loi rend désormais obligatoire la présence de ces auxiliaires de la justice lors des séances de tirage au sort des bénéficiaires de logements sociaux. «L'huissier de justice est une soupape de sécurité pour l'économie nationale, et doit de ce fait jouer son rôle en tant qu'élément clé, en tant que garant de la sécurité juridique au profit des opérateurs économiques en général et des investisseurs étrangers en particulier», a expliqué Cherif Mohamed. **M. C.**

OUVERTURE DE LA PREMIÈRE
SESSION CRIMINELLE 2010

127 affaires liées au terrorisme à la cour de Boumerdes

La première session criminelle près la cour pénale de Boumerdes pour l'année en cours s'ouvre aujourd'hui avec au menu la programmation de 216 affaires dont 127 liées au terrorisme, selon un communiqué de cette instance judiciaire. Plus de 320 personnes, au cours de cette session, répondront aux accusations et aux chefs d'inculpation suivants : soutien logistique et moral aux groupes armés, apologie du terrorisme, homicide volontaire avec préméditation, kidnapping et vol à main armée. Plusieurs chefs terroristes seront jugés encore dans ces affaires. Sur ce, le commanditaire de l'attentat de Timezrite du 02 juin 2009, où huit policiers et deux fonctionnaires de secteur de l'éducation ont perdu la vie, l'émir Laouar, toujours en cavale, sera jugé par contumace. Ledit tribunal traitera, par ailleurs, une quarantaine d'affaires liées à diverses infractions. L'on peut citer les infractions commises à l'encontre des personnes et des biens (homicides volontaires, blessures volontaires ayant entraîné la mort). Au chapitre des infractions et délits commis à l'encontre de l'économie nationale, l'on enregistre une trentaine d'affaires liées entres autres à la falsification de documents. Enfin, le tribunal de Boumerdes aura à examiner 13 affaires d'atteinte aux mœurs dont 7 relatives à des mineurs. Le même document de l'instance judiciaire indique que 719 individus seront jugés. 322 parmi eux sont en fuite, 155 en liberté provisoire et 242 sont emprisonnés.

T. O.

AFFAIRE DU DÉTOURNEMENT
DE L'AVION D'AIR ALGÉRIE EN 2008

Le procès reporté à la prochaine session pénale

Le tribunal criminel près la cour d'Alger a reporté le procès de l'affaire concernant la tentative de détournement d'un avion d'Air Algérie à la prochaine session pénale. Ce report est du au retrait de la défense, celle-ci ayant reproché au tribunal d'avoir retardé jusqu'à 11h l'audience qui devait débuter à 9h. L'affaire remonte au 11 mars 2008, lorsque le dénommé A. K, âgé de 50 ans, a tenté de détourner l'avion d'Air Algérie assurant le vol Alger-Tindouf, vers l'île espagnole de Tenerife.

Le pirate de l'air menaçait de déclencher une ceinture explosive qu'il disait porter sur lui. Il a dit agir pour le compte du GSPC (groupe salafiste pour la prédication et le combat) qui détenait sa famille en otage dans la région de Chréa (Blida). Après des négociations avec les services de sécurité, l'accusé a fini par libérer tous les passagers et demeura seul à bord de l'avion où il fut arrêté. Lors de sa fouille, le prévenu portait sur lui 5 plaquettes de pâte de dattes reliées à des fils électriques ainsi que deux pistolets factices.

(APS)

ELLES FONT DE PLUS EN PLUS D'ADEPTES PARMIS LA COMMUNAUTÉ ÉMIGRÉE

LES SOLDES N'INTÉRESSENT PLUS LES ALGÉROIS

Fait exceptionnel, les soldes en Algérie suscitent de plus en plus d'adeptes parmi la communauté algérienne à l'étranger.

Au moment où elles sont boudées par les nationaux.

PAR YOUNES DJAMA

Lancée le 18 janvier dernier, pour une durée de six semaines, la période des soldes n'attire pas grand monde. Les gens ne se bousculent pas devant les devantures et autres franchises qui multiplient les offres plus alléchantes les unes que les autres. Certaines enseignes ont beau proposer «une mode à bas prix», rien n'y fait. L'on n'est pas pressé de se présenter devant... la caisse. Cet état de fait, nous l'avons vérifié lors d'une virée à travers les principales enseignes d'habillement de la capitale. De la rue Didouche-Mourad à la rue Larbi-Ben-M'Hidi et autre Hassiba-Ben-Bouali, le constat est édifiant : les soldes perdent de plus en plus de leur «attrait». Selon des avis recueillis çà et là auprès des propriétaires de franchises, les jours de la pratique des soldes sont désormais comptés.

Récit d'une pratique à l'agonie

K&M, Super sport, Griffa, My Shoes & Big et autres Espreno, les franchises diffèrent mais le constat est commun : «la décadence» des soldes est bel bien une réalité avec laquelle il faut faire. Un responsable de l'enseigne «Espreno» spécialisée dans l'habillement pour enfant et sise à la rue Larbi-Ben M'Hidi, nous a confirmé cette réalité en soulignant que malgré un rabais de 50% sur ses produits, l'engouement n'y est pas. Il dira en nous montrant l'écran de son ordinateur : «Comme vous le voyez, ce matin (hier, Ndlr), je n'ai reçu qu'un seul client. Franchement, les soldes ne sont plus ce qu'elles étaient il y a quelques années. Les gens ne viennent pas et c'est tout à fait compréhensible. Dans la mesure où le pouvoir d'achat a vertigineusement chuté et, devant tant de cherté, le choix de ces petites gens est immédiatement fait. Les temps ont malheureusement bien changé et les soldes suscitent désormais de moins en moins d'adeptes. Comparativement à l'année dernière, cette année, les soldes ont carrément été boudées. Chose tout à fait compréhensible, comme je vous l'ai dit, puisque l'an passé le sucre ne faisait pas 90 DA, idem pour les autres produits». Interrogé sur le déroulement de l'opération depuis son lancement à la mi-janvier, notre interlocuteur, affable et courtois, s'est montré sceptique avouant même que l'opération a tourné au fiasco. «Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les gens sont totalement désintéressés ; depuis le début de l'opération, le nombre de personnes qui se sont présentées au comptoir se comptent sur les doigts d'une seule main», dira-t-il la mine contrariée. Il témoignera que le constat est aussi valable pour bon nombre d'enseignes spécialisées dans l'habillement. Fait exceptionnel, les soldes en Algérie suscitent de plus en plus d'adeptes



Bien qu'alléchantes, les remises n'attirent personne.

Ph / D. R.

parmi la communauté des émigrés. «Au moment où elles sont boudées par les nationaux, j'ai personnellement constaté que les soldes attirent de plus en plus d'émigrés. Ces derniers sont attirés par les rabais qui leur sont accordés ici alors que ceux proposés en France ne sont pas à leur portée. Ce qui est intéressant à signaler c'est que nos émigrés achètent en grandes quantités et les ramènent avec eux», témoigne-t-il. Un gérant de l'enseigne «Super Sport» spécialisée dans l'habillement et les articles sportifs, sise à la rue Didouche-Mourad, dira que la comparaison n'est même pas permise entre les soldes d'hiver de cette année et celles de l'exercice précédent. «L'engouement que nous avons enregistré l'année dernière est de loin meilleur que celui de cette année. Nous avons consenti des réductions entre -30 et -70% et, malgré cela, nous n'avons pas connu l'affluence de l'année dernière. Il est vrai aussi que le contexte a quelque peu changé et les gens n'ont plus la possibilité de mettre de l'argent de côté pour le consacrer aux soldes. La vie est chère !» conclut-il avec un ton plein de compassion.

«Vraies» soldes contre «fausses» soldes

Comme son «collègue» de la rue Larbi-Ben-M'Hidi, notre interlocuteur considère que les soldes n'ont «plus la saveur d'il y a quelques années», affichant même un certain scepticisme quant aux jours à venir. Il dira au passage qu'il fait des «vraies soldes», ce qui signifie que d'autres pratiquent des «fausses». A méditer... Pour sa part, une gérante de l'enseigne «Griffa», spécialisée dans le sous-vêtement féminin, sise à la rue Didouche-Mourad, qualifie de «pas mal» le bilan des soldes d'hiver, trois semaines après le lancement de l'opération. «Nous avons consenti des réductions allant même jusqu'à -70% et l'affluence, je dois le reconnaître, n'est pas mal même si elle est moindre par rapport à celle des exercices précédents. Cela dit, pour le moment, on ne se plaint pas», se félicitera-t-elle. Elle nous confiera au passage que la «culture» des soldes n'est pas suffisamment ancrée dans les mœurs des Algériens d'où, selon elle, le manque d'engouement observé ces derniers temps. «Nous sommes très loin de ce qui se fait ailleurs», en Europe notamment, soulignera-t-elle. Un proprié-

taire d'un magasin de prêt-à-porter nous dira, pour sa part, qu'il ne s'est pas appliqué au «rituel» cette année pour la simple raison qu'il n'a pas d'excédent de marchandises. «D'habitude, je me consacrais à ce rituel. Mais cette année j'ai délibérément décidé de déroger à la règle car je n'ai pas de marchandises en surplus qui m'aurait incité à le faire», dira-t-il, non sans faire remarquer que les soldes ont perdu leur lustre d'antan. De son côté, un gérant d'un «vieux» magasin de prêt-à-porter apostrophé à la rue Larbi-Ben-M'Hidi nous dira qu'il «ne croit pas» aux soldes et lui-même n'en a jamais pratiqué depuis qu'il a fondé son magasin au lendemain de l'Indépendance. De plus, nous confie ce vieil homme, «je vends de l'excellente marque. Par conséquent, je n'ai pas besoin de faire des soldes. Contrairement à mes produits qui sont aussi indémodables, ceux qui font l'objet de soldes sont issus de la contrefaçon», affirme-t-il comme pour étayer son propos.

Qu'en est-il de la réglementation ?

En matière de réglementation, il y a lieu de concéder que la pratique des soldes, qui n'est pas obligatoire, se fait, a priori, en total respect de la réglementation en vigueur depuis 2006 date de la promulgation du décret exécutif n°06-215 du 18 juin 2006 qui fixe les conditions et les modalités de réalisation des ventes en soldes. Lors de notre virée, nous avons en effet remarqué que le même document est apposé à même le mur bien visible des clients. Il s'agit d'une copie de l'autorisation délivrée par la direction du commerce de la wilaya d'Alger. Sur ce document, il est, entre autres, mentionné les dates de début et de clôture des soldes (18 janvier-28 février) et juste en dessous de la signature du propriétaire du magasin, il est exigé à ce dernier d'afficher l'ancien et le nouveau prix après soldes. A noter que dès qu'on parle de réglementation, les propriétaires de magasins s'empressent de nous exhiber les copies des autorisations. Quant aux «autres», soit ceux qui agissent en dehors de la réglementation, les langues se délient moins, faisant mine de ne rien savoir malgré certains échos qui font cas de franchises qui proposent des soldes, mais en catimini, à l'insu des contrôleurs.

Y. D.

CONVENTIONS DE BRANCHES DANS LE SECTEUR ÉCONOMIQUE PRIVÉ

Les travailleurs attendront le 1^{er} mai

Environ un million de travailleurs déclarés du secteur économique privé devront encore attendre jusqu'au 1er mai prochain, date butoir fixée pour la fin des négociations engagées entre l'UGTA et les principales organisations patronales.

PAR MOKRANE CHEBBINE

L'annonce a été faite, hier, par le patron de la centrale syndicale, à l'occasion d'une rencontre organisée à la Maison du peuple à Alger. La révision des négociations sur les conventions de branches dans ce secteur précis, paraphées en 2005, consiste en la mise en place d'un arsenal juridique qui définira clairement les relations entre les employeurs et les employés.

Il sera notamment question de revoir les salaires, à la hausse bien entendu, et si nécessaire la législation, d'autant qu'un nouveau Code de travail est en phase



Fouzi B. Midi Libre

Abdelmadjid Sidi Saïd, secrétaire général de l'UGTA.

d'achèvement. Elle a également pour objet de fixer les conditions de travail, d'emploi et de salaire de l'ensemble des travailleurs des entreprises adhérentes à l'une des organisations patronales signataires de la convention-cadre composée de 146 articles. Les organisations patronales concernées sont la Confédération algérienne du patronat (CAP), la Confédération nationale du patronat algérien (CNPA), la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), la Confédération des industriels et produc-

teurs algériens (CIPA) et l'Association des femmes algériennes chefs d'entreprise (Seve). Pour l'ensemble des animateurs de ces organisations, l'application de ladite convention collective est faisable dans le cadre du Pacte économique et social, en ce sens qu'elle permet de jeter les jalons d'un réel consensus autour de la dynamique du développement économique national. «Nous assumons notre vision des salaires», a affirmé Boualem Mérékèche, président de la Cap, tout en estimant que le cadre légal existe pour son application, reste à l'Inspection du travail de faire le suivi sur le terrain.

Pour Habib Yousfi, président de la CGEA, «la mise en place des conventions collectives est dans l'intérêt des travailleurs, en ce sens qu'elle permettra de stabiliser le front social, et partant, promouvoir les performances de l'économie nationale». Le président de la CNPA quant à lui dira : «Il s'agit de relever le défi de sortir l'économie nationale de sa vocation rentière, en mobilisant les ressources nécessaires à même de permettre l'épanouissement de l'outil de production nationale et trouver des palliatifs aux différents blocages». M. C.

MODERNISATION DES PORTS NATIONAUX

4 enceintes dotées de logistique de transport "bout en bout"

PAR AMEL BENHOCINE

Selon la Société de gestion des participations des ports (Sgp - Sogeports), les ports d'Alger, Béjaïa, Skikda et Ghazouet seront dotés, prochainement, de quatre pôles logistiques de transport, dits "bout en bout".

L'APS, qui rapporte l'information, souligne que l'étude de faisabilité de ces pôles a été d'ores et déjà réalisée. Le transport "bout en bout" (supply chain management) est un mode de transport combiné, précise-t-on, qui prend en charge l'acheminement d'une marchandise du fournisseur au destinataire final, et ce, en faisant intervenir tous les modes de transport maritime, ferroviaire ou routier. Cette nouvelle opération de modernisation facilitera et accélérera le transit

des marchandises sur l'ensemble des ports nationaux. A ce propos, la même source a indiqué que le volume du trafic maritime, pour l'année 2009, dans les dix ports nationaux, a atteint près de 123,1 millions de tonnes, soit en recul de 3,92% par rapport à l'année 2008. La part des marchandises non conteneurisées, ayant transité, représente quelque 15,7 millions de tonnes, a ajouté l'un des responsables de Sogeports.

Les véhicules transitant, depuis octobre dernier, par les ports de Djendjen et de Mostaganem, sont de 41.806 unités, selon les chiffres de Sogeports. Pour rappel, les pouvoirs publics ont réorienté le trafic des véhicules non conteneurisés vers d'autres ports que celui d'Alger, notamment, vers les ports de

Djendjen et de Mostaganem. Le premier a reçu, durant cette période, quelque 25.025 véhicules embarqués sur 50 navires, alors que le second a accueilli 16.781 unités, transités sur 54 navires.

Le port de Djendjen a vu ainsi le transit du plus grand nombre de voitures importées en raison de la profondeur de ses eaux qui atteignent 18 mètres, ce qui lui permet l'accostage de grands bateaux, alors que le tirant d'eau du port de Mostaganem ne dépasse pas les huit mètres, a-t-on expliqué de même source. A ce titre, le projet d'extension du terminal à conteneurs du port d'Oran, souligne-t-on, sera lancé en ce début d'année. Ce même terminal portuaire est proposé, pour cette année 2010, pour un projet de partenariat en concession avec

management, à l'instar des ports d'Alger, de Djendjen (Jijel) et de Béjaïa.

Cette opération, souligne-t-on, ne sera ni une privatisation ni une cession de cette infrastructure portuaire, mais plutôt une concession sous forme de partenariat en respect aux nouvelles règles régissant les investissements directs étrangers. Par ailleurs, il est à signaler que la cinquième édition de la manifestation pour l'investissement dans les activités des ports, de pêche et de commerce halieutique, "Minappech", se tiendra durant le premier semestre de l'année en cours au Palais des expositions d'Alger. Une manifestation économique qui regroupera bon nombre d'entreprises de gestion des ports de pêche. A. B.

1.500 nouvelles ruches productives à M'sila

Quelque 1.500 nouvelles ruches entreront en phase productive au titre de la saison agricole 2009-2010 à M'sila, favorisant une "progression notable" de la production locale de miel, a-t-on affirmé dimanche à la direction des services agricoles (DSA).

Il s'agit de 1.000 ruches remises à des apiculteurs durant la saison 2008-2009 dans le cadre du programme de développement agricole, et de 500 autres acquises par des paysans des zones montagneuses par leurs propres moyens, a indiqué la même source qui prévoit une production de 800 quintaux de miel à la fin 2010 contre 600 quintaux lors de l'année écoulée. Les services agricoles ont noté, dans

ce contexte, un "important engouement pour l'apiculture" à travers les zones agricoles et d'élevage de la wilaya où 200 agriculteurs et éleveurs, trouvant dans cette activité une source de revenus d'appoint, ont bénéficié en 2009 d'aides financières pour l'acquisition de ruches.

Les animateurs des cellules de développement rural des communes orientales de la wilaya ont fait état de "perspectives prometteuses" pour cette filière dans ces régions dont le climat et les ressources naturelles sont jugés favorables pour cet élevage. Selon la même source, la wilaya de M'sila se caractérise par deux types de climats. Le premier, dominant au niveau de 15 communes du Nord, à dense couver-

ture forestière, favorise la production d'un miel de haute qualité, tandis que le second, prévalant dans la partie méridionale de la wilaya, permet la production d'un miel adapté à la flore saharienne.

L'existence de vastes périmètres arboricoles dans cette wilaya, où la pollinisation est favorisée par les essaims d'abeilles, constitue un autre facteur encourageant pour le développement de l'apiculture, ont noté les services de la DSA, signalant "la détermination" des éleveurs à accroître leur production, surtout que le kilogramme de miel varie aujourd'hui entre 2.500 et 3.000 dinars selon les zones de production, à savoir en steppe ou en montagne. APS

ANIREF, ANNABA

Plusieurs actifs fonciers industriels aux enchères publiques

Le portefeuille foncier de l'Aniref (Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière) constitué principalement d'actifs résiduels, excédentaires ou propres à l'Agence, va être imminemment soumis aux enchères publiques, indique une source proche du dossier. Etablissement public à caractère industriel et commercial (Epic), placé sous l'autorité directe du ministère de l'Industrie et de la Promotion des investissements, les missions qui lui sont dévolues sont la gestion et la régulation du foncier économique. L'Aniref a déjà, en décembre 2009, cédé deux actifs fonciers appartenant à des entreprises publiques dissoutes sises dans la zone industrielle de Meboudja et pont Bouchet dans la daïra de Sidi-Amar. Il s'agit d'un parc de 6.800 m² appartenant à l'ex-EPBT et d'une unité industrielle de 1.173 m². Ces deux sites fonciers sont destinés à accueillir des projets divers allant de la prestation de services industriels, jusqu'à carrément l'installation d'industries agro-alimentaires. Selon un cadre de cette institution, l'Aniref à Annaba, dispose de quarante-trois actifs excédentaires et résiduels répartis sur six wilayas (Annaba, El Taref, Guelma, Souk Ahras, Tébessa, Skikda), dont dix actifs en zone industrielle et vingt-sept en milieu urbain. Dans le cadre du programme des actifs à concéder au cours de l'année en cours, et dont les enchères se dérouleront à partir du 17 février pour Tébessa et Annaba, plusieurs sites propres aux activités industriels situés dans les zones de cette catégorie vont être concédés. A Annaba, il s'agit notamment de l'actif de l'Enaed dans la zone industrielle de Meboudja (Sidi-Amar), et l'EPRMCO de la Z.A. Lalalik (El Bouni) ainsi que celui de l'ETA. Dans la zone industrielle de pont Bouchet et enfin de l'Enapem dans la zone industrielle de Berrahal, il est à signaler que Annaba figure parmi les vingt territoires pouvant accueillir des Zidi (Zone industrielle de développement intègre), technopole ou zones spécialisées. La Zidi Annaba sera érigée dans la commune de Aïn El Berda. RAFRAF MOHAMED

ELECTRICITÉ

La Creg réunit les régulateurs arabes à Alger

La Commission de régulation de l'électricité et du gaz (Creg) a organisé, hier à Alger, la réunion du Forum arabe des régulateurs de l'électricité (AERF). Cette rencontre de deux jours constitue un cadre de concertation entre les régulateurs et les organisations chargées de l'introduction des réformes dans le secteur électrique au sein des pays arabes.

L'objectif de cette rencontre est «d'améliorer l'organisation du secteur de l'électricité dans les pays arabes, l'échange des principales méthodes de fonctionnement des indicateurs techniques, l'aide au développement des régulateurs arabes, ainsi que le développement des échanges d'informations, d'études et d'expériences entre les membres», note la Creg dans un communiqué. A l'ordre du jour du Forum figurent l'examen du programme de travail de l'association, les états financiers de l'association et le bilan de la conférence organisée par la Banque mondiale en décembre dernier sur les récents développements des secteurs des infrastructures dans la région Afrique du Nord et Moyen-Orient (Mena). L'organisation regroupe l'Algérie, l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, la Jordanie, le Bahreïn, le Liban, la Palestine, Oman, le Qatar et l'Egypte.

Les représentants du Maroc, de la Tunisie et de la Libye ont été invités en tant qu'observateurs. Le Forum est présidé par le régulateur saoudien (ECRA) alors que son secrétariat est assuré par le régulateur jordanien (JESRC). R. N.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours se replient

Après plusieurs mois de redressement presque ininterrompu, les prix des matières premières sur les principaux marchés internationaux ont touché leurs niveaux les plus bas de l'année la semaine dernière, certains revenant même à leurs niveaux de l'automne dernier.

Ce mouvement a accompagné une chute des prix du pétrole, une dégringolade de la monnaie unique face au dollar, tombée sous le seuil de 1,37 dollar pour la première fois depuis 8 mois, et une forte baisse des marchés d'actions. Les prix du pétrole ont fini la semaine sur une baisse marquée, pénalisés par le raffermissement de la monnaie américaine tombée à moins de 1,36 dollar, après les chiffres de l'emploi aux Etats-Unis et le regain d'inquiétudes sur la solidité de la reprise économique mondiale.

Pour les produits alimentaires, les cours du sucre ont atteint un nouveau sommet en 30 ans cette semaine avant de reprendre le chemin de la baisse, comme le cacao et le café, faisant les frais d'un renforcement du dollar.

Les prix du sucre ont en effet fini la semaine en légère baisse, après avoir atteint un nouveau plus haut en début de semaine, pénalisés par le renforcement du dollar. Sur le Liffe de Londres, la tonne de sucre blanc pour livraison en mars valait 736,40 livres vendredi, contre 739,80 livres vendredi dernier. Sur le NYBoT américain, la livre de sucre brut pour livraison en mars valait 27,31 cents contre 29,70 cents pour la même échéance une semaine plus tôt. Les cours du café ont fini également en légère baisse à New York, et presque stables à Londres. Les cours du cacao sont redescendus de leurs sommets, chutant à des plus bas depuis plusieurs semaines.

Les prix du maïs, du blé et du soja se sont stabilisés cette semaine sur le marché à terme de Chicago, après avoir touché leurs plus bas niveaux depuis début octobre.

Le marché est pénalisé actuellement par des conditions favorables aux cultures de maïs et soja au Brésil et Argentine, où la récolte approche. Côté demande, les exportations américaines sont ressorties dans l'ensemble inférieures aux prévisions de la semaine dernière.

Les prix des métaux précieux ont fortement baissé cette semaine, sous la pression du raffermissement du dollar, platine et palladium faisant preuve toutefois d'une résistance supérieure à celle de l'or et de l'argent. Sur le London Bullion Market, l'onze d'or a fini à 1.058 dollars vendredi, contre 1.078,50 dollars vendredi dernier. L'onze d'argent a atteint vendredi 14,87 dollars, son niveau le plus bas depuis le 2 septembre, avant de finir à 15,17 dollars, contre 16,29 dollars le vendredi précédent.

Le marché des métaux a subi des pertes massives cette semaine, cuivre, aluminium, zinc, revenant à leurs niveaux de l'automne dernier, victimes d'une crise de confiance sur la santé de l'économie mondiale, comme le pétrole, les actions et les devises à risque.

I. A.

REPRÉSENTANT UN TOTAL DE PLUS DE 17 MILLIARDS DE DOLLARS

Les importations de l'Algérie ont baissé de 1% en 2009

Les mesures d'encadrement des opérations du commerce extérieur, prises par les pouvoirs publics durant ces deux dernières années, ont permis à l'Algérie de réduire ses importations de 1%, soit une baisse de plus de 17 milliards de dollars en 2009, a révélé, hier, le directeur du Centre national de l'informatique et des statistiques (Cnis) relevant des Douanes, Hocine Houri, dans un entretien accordé à l'APS.

PAR YOUNES DJAMA

Selon le premier responsable de cette institution, «les importations de l'Algérie en 2009 n'ont, non seulement, pas augmenté, mais ont accusé une légère baisse de 1% pour atteindre 39,1 milliards de dollars, soit une réduction de la facture des importations de plus de 17,30 milliards de dollars, suivant la tendance des importations des années précédentes».

Mieux, les importations de l'Algérie ont, quant à elles, augmenté de 27% en 2007 pour totaliser 27,43 milliards de dollars et de 41,7% en 2008 (39,71 milliards), et à partir de cette tendance haussière, elles devraient atteindre 56,40 milliards de dollars, en hausse de 17,30 milliards de dollars l'année écoulée, a expliqué le responsable.

S'agissant de la structure des importations par groupe de produits, seuls les biens d'équipements, qui occupent une part de plus de 39% du total des importations, ont augmenté de 15,1% en 2009, ce qui s'explique par la dynamisation du secteur industriel, selon le responsable du



Réduction notable des importations en 2009.

PH/F. Bouliat

Centre national de l'informatique et des statistiques (Cnis). Les autres groupes de produits ont baissé, notamment, les produits destinés à la revente en l'état, qui représentent 30,45% du total, avec -16,2%, passant de 14,2 milliards de dollars à 11,9 milliards de dollars, a souligné M. Houri. Le directeur du Cnis, a précisé que les importations de blé, lait, véhicules, médicaments et matériaux de construction ont diminué de près de 30% par rapport à 2008. «Cette baisse est liée surtout à l'impact des mesures prises par les pouvoirs publics notamment avec la généralisation de l'utilisation de la carte magnétique du Numéro d'identification fiscale (NIF)», explique-t-on. En effet, cette procédure a permis «un meilleur échange d'informations, une facilité dans les contrôles fiscaux et un assainissement du fichier, surtout après les mesures d'encadrement des pouvoirs publics à partir de 2009 pour contenir les flux des importa-

tions», souligne-t-on. A cet effet, plus de 19.400 interventions ont été enregistrées en 2009, contre plus de 23.100 en 2008, soit une baisse de 15,87%, dont 1.316 concernent le secteur public (-12,73%) et plus de 18.150 pour le privé (-16,09%), selon les données avancées par le Cnis. Par ailleurs, le premier responsable du Cnis a rappelé que les recettes douanières ont atteint 459 milliards de DA en 2009, contre 440 milliards de DA en 2008, en hausse de 4,46%, malgré la «relative stabilité» des importations de l'Algérie.

Sur un autre plan, M. Houri a relevé que le dispositif de contrôle aux ports et aéroports sera renforcé davantage grâce aux interventions coordonnées avec les autres institutions (ministère du Commerce, Banque d'Algérie et services des Impôts), notamment avec la généralisation du NIF, ce «qui générera des recettes douanières nettement plus importantes».

Y. D.

AFIN DE PROMOUVOIR LA PRODUCTION NATIONALE

Des corridors spécifiques à l'intention des PME productrices

PAR AMEL BENHOCINE

Dans le but d'encourager et soutenir la production nationale, des mesures organisationnelles particulières, notamment financières, ont été mises à la disposition des entreprises nationales. Des «corridors spécifiques», visant à familiariser les PME/PMI productives avec le crédit documentaire (credoc), sont d'ores et déjà mis en place par l'ensemble des banques nationales. «Ces mesures sont déjà en cours puisque, sur le millier de credoc que les banques ont effectué depuis août 2009, une partie a été traitée avec doigté et flexibilité car ils concernent des PME productrices qui emploient de la main d'oeuvre algérienne», a indiqué, hier à Alger, le délégué général de l'Association des banques et établissements financiers (Abef), Abderahmane Benkhalfa, lors d'une rencontre algéro-française sur les PME. Le



corridor spécifique est, souligne-t-on, un ensemble de mesures de nature organisa-

tionnelle qui constitue un apport de la communauté bancaire, sur recommandation des pouvoirs publics.

Ce système de financement a pour but de faciliter aux PME productrices d'importer des matières premières, des composants ainsi que des produits semi-finis nécessaires à leurs productions, a expliqué M. Benkhalfa. «Ce corridor spécifique est déjà mis en place et s'élargit selon le style de maison de chaque banque», a-t-il ajouté. Parmi ces mesures facilitatrices, poursuit le représentant de l'Abef, l'on trouve en premier lieu, la facilité à étudier les dossiers présentés au niveau des agences de banques, étudier les coûts et commissions, les délais de mobilisation du credoc, le financement en dinars du credoc, et enfin, la liste des correspondants à l'étranger. En outre, l'intervenant a fait savoir que des formations seront dispensées aux chargés des credocs au niveau des PME.

A. B.



RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

444 millions de dinars débloqués

Il est prévu, pour l'année en cours, la résorption progressive du déficit de raccordement de milliers de foyers algérois aux réseaux du gaz et de l'électricité. Pour les besoins de cet ambitieux chantier, une première enveloppe de 444 millions a déjà été débloquée.



Résorber progressivement le déficit.

PAR CHAFIKA KAHLAL

La Direction de l'énergie et des mines de la wilaya d'Alger, bénéficiera d'une enveloppe de quatre cent quarante-quatre millions (444) de dinars, débloquée par les services de la wilaya d'Alger, pour mener à bien le raccordement de plusieurs communes de la wilaya d'Alger aux réseaux du gaz et de l'électricité à l'horizon 2010. Soixante-quatre (64) millions de dinars, apprend-on, seront attribués aux entreprises publiques spécialisées dans le domaine, à l'instar de Sonelgaz, afin d'offrir l'énergie électrique, ô combien vitale, dans le quotidien du citoyen. Alors que plus de trois cent soixante-dix (370) millions de dinars seront consacrés pour le raccordement au réseau du gaz de ville. Ce travail titanesque sera réalisé par étapes et jusqu'à l'éradication totale de ce problème qui continue à constituer une véritable plaie pour des milliers de familles algéroises.

20 nouvelles agglomérations raccordées à fin 2009

Il est à rappeler que plus de trois mille sept cent soixante dix-sept (3.777) familles, ont bénéficié de leur raccordement à l'énergie électrique au cours de l'année 2009 à Alger au moment où plus de trois mille deux cent quinze (3.215) autres familles ont

été raccordées au réseau du gaz de ville. Il est à rappeler, à cet effet, selon toujours la Direction de l'énergie et des mines, que plus de vingt nouvelles agglomérations algéroises ont bénéficié du gaz de ville et de l'électricité à la fin 2009.

Programme plus étoffé et ambitieux pour 2010

Dans le nouveau programme tracé pour l'année 2010 par la Direction de l'énergie et des mines, toujours pour les besoins de la capitale, apprend-on, plus de treize communes ainsi que plus de dix-neuf grandes agglomérations urbaines dans respectivement seize com-

munes différentes, seront raccordées aux réseaux du gaz de ville et électrique. Dans l'objectif de résorber l'important déficit qui persiste les services de la wilaya d'Alger ont, à maintes reprises, interpellé la Direction de l'énergie et des mines ainsi que les entreprises activant dans ce domaine sur la nécessité d'être à l'écoute des préoccupations et attentes des citoyens.

Vers l'éradication des branchements sauvages

Le raccordement au gaz de ville et à l'électricité, et afin de pouvoir répondre à la demande sans cesse croissante des Algérois, se fera par étapes et jusqu'au raccordement de l'ensemble des foyers qui ne bénéficient pas encore de ces commodités. Il y a lieu de noter, à ce propos, que les citoyens en l'absence d'une prise en charge autorisée et qualifiée n'hésitent pas à se diriger vers les solutions de facilité, à savoir le piratage et le raccordement anarchique aux fils électriques publics ou de haute tension, ce qui ne manque pas de représenter un réel danger sur leur intégrité physique et même leur vie. Cette situation anarchique est malheureusement constatée dans plusieurs localités de la capitale, notamment au niveau de certains nouveaux îlots d'habitation, et à un degré bien plus grave au sein de l'ensemble des bidonvilles qui ceinturent la capitale.

C. K.



CITÉ «LES PALMIERS» À CHRARBA

Piratage à hauts risques

«Les Palmiers» à Charba dans la commune des Eucalyptus, est le nom pompeux attribué à ce bidonville par ses habitants. Cet îlot constitué d'habitations précaires présente au visiteur, non averti, un paysage surréaliste sur fond d'un incroyable enchevêtrement de fils électriques formant de périlleuses toiles d'araignée. Pour accéder à la précieuse énergie qu'est l'électricité les habitants des Palmiers n'ont eu d'autre choix que d'opter pour le raccordement illicite et donc le piratage des câbles électriques de haute tension directement à partir des pylônes électriques ou encore à partir des lampadaires installés pour l'éclairage public. Cette dangereuse dérive demeure malheureusement, aussi risquée soit-elle, l'unique solution pour les citoyens de cette cité «anarchique». Il faut dire que les autorités locales se retrouvent confrontées à un véritable dilemme, car il leur faut soit reconnaître l'existence légale de cette favela et donc devoir lui accorder tous les droits auxquels pourraient prétendre ses occupants ou encore continuer à faire semblant d'ignorer ce qui s'y passe et détourner les yeux pudiquement devant cette situation à hauts risques.

FERHANI-RAMDANE», GUÉ DE CONSTANTINE

Le gaz butane toujours d'actualité

Difficile de croire qu'il puisse encore exister au sein de la capitale des cités sans aucune des principales commodités urbaines, en l'occurrence l'eau, le gaz ou encore l'électricité. C'est pourtant le cas pour les habitants du quartier Ferhani-Ramdane, dans la commune de Gué de Constantine. Là nous ouvrons une parenthèse pour simplement préciser qu'il ne s'agit nullement d'un bidonville, mais bien d'habitations en dur. Les résidents de ce quartier, et en attendant que les autorités compétentes daignent enfin se pencher sur leur précarité, continuent à végéter dans leur quartier oublié comme s'ils étaient encore au moyen-âge. Ils doivent en effet puiser leur eau à partir des puits alors que pour cuisiner ou se chauffer ils doivent recourir aux bonnes s de gaz butane. Quant à l'éclairage au sein des foyers l'incontournable système «D» vient à la rescousse. Ainsi ont commencé à fleurir les branchements illicites et particulièrement dangereux. Pas moins de cinq cents familles sont concernées par ces conditions de vie d'un autre âge. «Nous restons complètement en marge de la civilisation. Aucun écho positif à nos nombreuses doléances ni la moindre lueur d'espoir à l'horizon pour nous. Ceux qui viennent pour la première fois ici affichent leur ébahissement face à notre quotidien d'un siècle révolu», nous diront avec amertume des habitants de cet îlot de tous les manques. Pour rappel cette localité n'a pas bénéficié des différents programmes de développement local jusque là initiés en faveur de la commune de Gué De Constantine, du fait que la cité Ferhani-Ramdane ait été érigée au mépris de toute loi et sans le moindre document administratif. Ses résidents actuels s'étant contenté d'accaparer des lots de terrain pour y ériger des habitations en dur. Aujourd'hui ils se retrouvent confrontés à une situation des plus pénibles, mais surtout des plus insolubles.

C. K.



BECHLOUL (BOUIRA)

Réalisation d'une polyclinique et des structures pour jeunes



Dans la commune de Bechloul, à l'extrême Est de Bouira, les travaux de réalisation d'une polyclinique et des structures pour la jeunesse seront lancés au cours du 1er trimestre de cette année. Parmi ces projets, il est à citer la réalisation d'une piscine sur un

site de l'ex siège d'une entreprise de distribution des matériaux de construction. Les travaux seront entamés en "mars prochain", ce qui a été annoncé lors d'une visite du wali sur le site où est prévue également la réalisation d'une maison de jeunes. Des travaux d'aménagement d'une bâtisse sont en cours pour en faire un siège de domiciliation de la banque du développement rural de la daïra de Bechloul, sachant que cette région compte 37 exploitations agricoles, une ferme pilote et 4.569 agriculteurs. Il est question également de la réception, durant le semestre en cours, d'une polyclinique au profit de cette collectivité, qui a été dotée récemment d'une subdivision hydraulique, alors que les travaux de réalisation de 100 locaux à usage professionnel s'y poursuivent, en plus de l'aménagement du siège de l'Agence commerciale de Sonelgaz. En matière d'habitat, il est attendu le lancement, ce trimestre, des travaux de réalisation de 100 logements socio locaux à Bechloul-centre, ainsi que d'une unité de la Protection civile, et autres projets d'amélioration urbaine.

Y. A.

MEDEA

Assainissement du foncier industriel...

L'opération d'assainissement du foncier industriel, dans la wilaya de Médéa a abouti à l'annulation de treize (13) décisions d'attribution, sur un total de 24 décisions attribution délivrées par ce comité, au cours des dernières années. Ces décisions d'annulation, entérinées par voie de justice, font suite aux constats de carences en matière de respect du cahier des charges et dépassement du délai imparti à la réalisation des projets d'investissements en question relevés par les services en charge du suivi de l'exécution de ces projets.

...Et aménagement du cimetière des martyrs

Des travaux d'aménagement du cimetière des martyrs de la ville de Médéa, seront lancés incessamment. Une enveloppe financière d'un montant de 14 millions de DA a été dégagée pour cette opération d'aménagement, dont l'essentiel des travaux porteront sur la réalisation d'une clôture de protection du site, qui s'étend sur une superficie de 1,2 hectares, l'aménagement de l'entrée du carré des martyrs ainsi que la consolidation des allées et des accès menant à différents endroits à l'intérieur du site.

KHEMIS EL KHECHNA (BOUMERDES)

Incendie au marché

Un gigantesque incendie s'est déclaré, dans la nuit de mercredi à jeudi, au marché du centre ville de Khemis El Khechna (Boumerdes). 24 carreaux de vente des fruits et légumes, ont été totalement détruits près de 100 autres carreaux ont été endommagés à des degrés divers, et des équipements qui se trouvaient dans l'enceinte de cet espace commercial. Il a fallu 4 heures de temps aux pompiers pour venir à bout de cet incendie, dont les causes ne sont pas encore identifiées.

APS

TIZI-OUZOU, LE BARRAGE DE TAKSEBT ALIMENTE LA RÉGION NORD

D'AUTRES EFFORTS DOIVENT ÊTRE CONSENTIS

Depuis sa mise en service, le barrage de Taksebt a permis de régler pas mal de problèmes inhérents à l'alimentation en eau potable qui touchaient un nombre considérable de villages de la wilaya de Tizi-Ouzou, en attendant que des efforts soient encore consentis afin de permettre à d'autres communes de ne plus vivre le calvaire de la pénurie d'eau.

PAR LOUNES BOUGACI

Les localités de la daïra de Makouda et de tant d'autres, à l'image de Frikat, près de Drâa El-Mizan n'ont malheureusement pas bénéficié du projet du barrage de Taksebt qui a pourtant nourri les espoirs de toute la population de la région. Pourtant, le barrage de Taksebt est d'une grande capacité au point qu'il alimente actuellement des localités des wilayas de Tizi-Ouzou, Boumerdès et Alger. Au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, pas moins de 65 millions de mètres cubes bénéficient aux villages et villes. Parmi les zones qui profitent de l'eau potable du barrage de Taksebt, une première partie est celle qui démarre de Taksebt vers Fréha, Azazga pour s'étendre jusqu'à Yakouren, sur la route de Béjaïa. Ces localités représentent une population de 400 mille habitants. La deuxième zone touche douze communes, à savoir celles situées sur l'axe de Taksebt-Draâ Ben Khedda, en passant par la commune de Tizi-Ouzou et Tadmaït, à l'ouest du chef-lieu de wilaya. Pour cette partie de la wilaya, ce sont environ 520 mille habitants qui en ont bénéficié, soit



Les eaux du barrage de Taksebt ne bénéficient pas à toutes les communes de Tizi Ouzou.

309 villages. Durant le mois de septembre 2009, lors de sa visite à Tizi-Ouzou, Abdelmalek Sellal avait donné le coup de starter pour le transfert des eaux du barrage de Taksebt vers les régions situées au nord de la wilaya. Pas moins de 214 villages répartis sur huit communes, où résident 160 mille habitants, sont concernées. Cette partie de la Kabylie vit depuis des décennies de sérieux problèmes d'alimentation en eau potable. A ce jour, l'eau ne visite les robinets que de temps à autre. Dans certaines communes, comme Boudjima, dépendant de la daïra de Makouda, et située à seulement 22 kilomètres du chef-lieu de wilaya, il arrive au liquide précieux de ne pas couler dans les robinets pendant deux mois, voire plus en été. En hiver, les villages sont alimentés, au mieux, une fois tous les vingt jours. Progressivement, d'autres localités seront connectées au barrage de Taksebt. Pour leur part, les régions situées au sud de la wilaya seront reliées au barrage de Kouliat Asserdoun, réalisé sur le territoire de la wilaya de Bouira. Ce barrage, doté

d'une capacité de 640 millions de mètres cubes, desservira 21 millions de mètres cubes annuellement. Des régions comme Draâ El-Mizan, Tizi-Ghennif, M'kira, Ouadhias, Aïn Zaouia, Frikat, Bounouh, Assi Youcef, Mechtras, Boghni et Souk El-Thenine bénéficieront toutes de ce barrage. Ce sont, en majorité, des localités ayant souffert et souffrent encore le martyre de l'indisponibilité de l'eau potable. Par ailleurs, et dans le but de protéger le barrage de Taksebt des effets néfastes de la pollution, cinq stations d'épuration des eaux seront réalisées, toutes au courant de cette année. Ces projets ne sont qu'une première étape car il est prévu la réalisation de cinq nouvelles stations chaque année et ce, afin d'écartier tout risque de pollution qui toucherait l'eau du barrage qui est d'une capacité de 175 millions de mètres cubes. Quotidiennement, 60 tonnes de déchets de toute sorte sont déversées aux alentours de ce barrage et qui sont charriées par les pluies directement à l'intérieur de l'infrastructure.

L. B.

CHLEF, LES DEMANDES DE LOGEMENTS S'ACCUMULENT

Quand l'offre ne suit plus

PAR BENCHERKI OTSMANE

En dépit des efforts consentis par les pouvoirs publics pour venir à bout de la crise du logement, les demandes des citoyens en quête d'un toit s'accroissent chaque jour au niveau des daïras. Le constat est là : pour chaque quota de logements réalisés et achevés, la proportion entre l'offre et la demande dépasse toutes les prévisions. A titre d'exemple, pour une centaine de logements sociaux construits, les candidats se chiffrent par milliers. D'où des émeutes qui éclatent ici et là à chaque affichage de liste des bénéficiaires, au point où des mécontents manifestent quelquefois leur colère avec violence. Une chose est sûre : à ce rythme

là, la crise du logement de beaux jours devant elle et rien n'indique qu'elle sera éradiquée même dans un avenir lointain.

Le rythme et la cadence avec lesquels sont réalisés les logements et surtout leur nombre et la forte croissance démographique enregistrée dans la wilaya de Chlef font qu'il faut un travail titanesque et des budgets colossaux pour satisfaire les demandeurs de logements. Il faut savoir que beaucoup de parents hébergent chez eux leurs enfants mariés faute de logements. S'en suivent naturellement les conflits familiaux et qui se terminent généralement, et malheureusement, par des divorces. Récemment, le président directeur régional de l'OPGI de Chlef a annon-

cé que mille logements sociaux sur un programme de 7.300 logements réalisés un peu partout à travers les 35 communes de la wilaya seront livrés en juin prochain.

A souligner que la part du lion de ce quota revient au chef-lieu de wilaya (Chettia et Hay Bensouana) avec 6.300 logements. A signaler que la wilaya de Chlef avait bénéficié au titre du programme quinquennal 2005-2009 de 3 mille logements sociaux, dont 1.213 ont été distribués à leurs propriétaires en 2009. A rappeler qu'au cours des vingt dernières années, 20 mille logements ont été réalisés, une goutte dans un océan au regard des dizaines de milliers de citoyens demandeurs de logements.

B. O.



SÉTIF, ALPHABÉTISATION

UN NOUVEAU MODE DE VIE

L'expérience de ces dernières années a rendu possible le slogan du «savoir pour tous» qui répond à une volonté d'alphabétisation défiant les barrières primitives de l'âge, notamment en direction de la population des séniors, où l'engouement autour de l'acte pédagogique n'est plus à décrire.

PAR ABDELHALIM BENYELLES

L'alphabétisme commence à s'instaurer comme une réalité sociale à Sétif par la prise en charge des exclus du système scolaire ainsi que la population du 3e âge. C'est ainsi que l'expérience de ces dernières années a rendu possible le slogan du «savoir pour tous» qui répond à une volonté d'alphabétisation défiant les barrières primitives de l'âge, notamment en direction de la population des séniors, où l'engouement autour de l'acte pédagogique n'est plus à décrire.

A Sétif, parmi 313 mille analphabètes recensés par l'ONAEA à travers le territoire de la wilaya qui compte 1,5 million d'habitants, quelque 7 mille adultes sont inscrits cette année au programme d'alphabétisation. Les résultats sont probants d'année en année si l'on se réfère aux déclarations du responsable de l'office de Sétif et aux chiffres croissants des inscrits. De nouvelles annexes ont été ouvertes cette année —plus de 45 au total à Sétif— ce qui a favorisé aussi la création de nouveaux postes d'em-



Ouverture de plusieurs annexes d'alphabétisation cette année.

ploi. Il s'agit essentiellement de l'enseignement de la langue arabe dispensé aux adultes où plus de 6 mille femmes et 200 hommes ont été recensés, ce qui traduit l'affluence féminine record. Pour certaines, c'est l'influence des chaînes satellitaires qui est derrière le besoin manifeste et urgent d'apprentissage de la langue du Coran, mais pour d'autres, c'est aussi l'acquisition de la langue française qui est manifestée, si l'on ajoute à cela l'introduction des cours d'informatique cette année. Mais outre l'inscription aux programmes pédagogiques, c'est l'ouverture sur le monde qui est mise en exergue par le besoin des

nouvelles rencontres et l'adoption de réflexes liés à un nouveau mode de vie. Ainsi, des liens d'amitié sont tissés entre les apprenants. A la rentrée comme à la sortie des classes, l'ambiance bon enfant s'apparente intimement à celle des écoliers ce qui imprègne des moments intenses aux séances d'études.

Le prolongement des études accède même aux foyers où les vieilles dames inscrites au programme de l'ONAEA sont appelées à résoudre leurs exercices, à apprendre les versets du Coran ainsi que la poésie patriotique.

A. B.

CONSTANTINE, RÉHABILITATION DE SIX LYCÉES

L'opération en voie d'achèvement

PAR AÏDA SKANDER

Selon la Direction du logement et des équipements publics (DLEP), la réhabilitation de six lycées de Constantine, parmi les plus prestigieux de la ville, entamée en 2009, est "en voie d'achèvement". Quatre parmi ces établissements seront prêts "dès la prochaine rentrée scolaire", a précisé le chef du service "équipement" à la DLEP, signalant que les travaux de réhabilitation se poursuivent "durant les vacances et les périodes creuses de l'agenda scolaire afin de ne pas perturber les cours". Initiée dans le cadre du Programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC), cette action représente "bien plus qu'une action de sauvegarde d'un patrimoine national, s'agissant surtout d'une



marque de respect pour le vieux bâti représentatif de l'architecture constantinoise", a souligné ce responsable, ajoutant qu'une enveloppe de 657 millions de dinars a été nécessaire pour la réhabilitation de quatre lycées, soit Tarek-Ibn-Ziad (construit en 1930), Hihi-El-Mekki (1949), Khaznadar (1922) et Fadéla-Saâdane, bâti en 1892. Concernant le lycée El-Houria, un monument

de l'architecture construit en 1934, les travaux de réhabilitation le concernant, qui devront démarrer pendant les prochaines vacances scolaires d'été, sont estimés à 900 millions de dinars et ce, en raison de "la complexité et de l'importance des travaux devant y être exécutés". Les plans initiaux de ces chefs-d'œuvre architecturaux étant introuvables, les "états des lieux" ont été établis au moyen d'expertises et de diagnostics précis afin de "préserver le cachet propre des bâtiments". Quant au lycée Rédha-Houhou, une imposante réalisation de 1930, voisine du célèbre pont suspendu de Sidi-M'cid, il fera l'objet d'une opération de restauration de "grande ampleur" qui débutera également durant les vacances d'été.

A. S.

KHENCHELA, TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le CET livré le mois prochain

Le directeur de wilaya de l'environnement a annoncé la réception, en mars prochain au plus tard, du centre d'enfouissement technique (CET), en voie de réalisation à Khenchela. Cet équipement résoudra "définitivement", selon ce responsable, le problème de traitement des 110 tonnes de déchets managers rejetés quotidiennement par les agglomérations de Khenchela, El-Hamma, Baghaï, El-Mehmel, N'sigha et Metoussa. Equipé d'installations modernes, ce CET a coûté au Trésor public 327 millions DA, a fait savoir le directeur de l'environnement, soulignant que 80 travailleurs y seront employés. La réception, en juin prochain, des projets de décharges contrôlées, en chantier dans les chefs-lieux des daïras de Kaïa, Bouhmama, Aïn Touila, Chechar et Babar, pour un coût total de 480 millions de dinars, "mettra fin au problème récurrent de gestion des ordures ménagères dans la wilaya", a indiqué le même responsable. Dans cette perspective, les parcs techniques des communes ont été renforcés, au cours des dernières années, en véhicules et engins de ramassage de déchets ménagers. 4 millions de dinars ont été alloués, au titre de l'exercice 2010, aux communes de Tamza et de Taouzianet pour l'élaboration d'études techniques en vue de la réalisation de deux autres décharges contrôlées.

H. B.

OUM EL-BOUAGHI

Portes ouvertes sur les zones humides

A l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, mardi dernier, la Conservation des forêts a organisé des journées «portes ouvertes» sur les huit zones humides de la wilaya d'Oum El-Bouaghi. Situés dans la partie méridionale de la wilaya, les lacs et marais d'Oum El-Bouaghi, dont cinq sont classés sur la liste Ramsar, occupent une superficie globale de 160 mille hectares et offrent aux oiseaux migrateurs un habitat écologique idéal pour la reproduction. Selon le conservateur des forêts, quelque 20 mille oiseaux migrateurs de diverses espèces, dont le grand cormoran, la spatule blanche, l'ibis chauve et le tadorne hivernent sur ces plans d'eau. Dans le cadre de la sensibilisation autour de l'importance de ces plans d'eau, la Conservation des forêts a prévu une série de visites guidées au bénéfice des élèves des établissements scolaires. Dans cette perspective de préservation des ressources naturelles locales, la Conservation des forêts de la wilaya d'Oum El-Bouaghi a procédé au reboisement de 70 hectares en espèces fruitières au profit des habitants des régions rurales, notamment à F'kirina, Sigus et Aïn Fakroun.

S. Z.

MILA

La place des vendeurs de portables

A proximité du jardin public Chahboub, les vendeurs de portables, fort nombreux, investissent les trottoirs et la chaussée et proposent des mobiles toutes générations aux passants, tout en surveillant de très près les éventuelles incursions policières. Même si rien n'est sûr quant à l'origine de leurs marchandises, cependant, ils font de très bonnes affaires, car les acheteurs ne cessent d'affluer. La crainte de "tomber" sur un produit volé n'effleure en rien les consciences. Peu importe ce qu'il en adviendra surtout si les prix sont au plus bas. A chaque fois la police les chasse, mais ces vendeurs reviennent toujours à cet même endroit, sachant qu'ils sont passés par plusieurs autres places et rues avant de se fixer définitivement en face de l'ex-tribunal de Mila.

Z. A.

2^E TOUR DES ÉLECTIONS
PRÉSIDENTIELLES EN UKRAÏNE**La victoire
contestée avant
la fin du scrutin**

Les Ukrainiens élisaient hier leur nouveau président dans une ambiance surchauffée, chaque camp accusant l'autre de vouloir lui voler la victoire et menaçant de contester le résultat de l'élection jusque dans la rue.

L'opposant pro-russe Viktor Ianoukovitch, qui a devancé sa rivale, le Premier ministre Ioulia Timochenko, de dix points au premier tour le 17 janvier, part favori. L'issue du vote reste toutefois incertaine, aucun sondage n'ayant été publié entre les deux tours et l'égérie de la Révolution orange, qui électrisa les foules en 2004, espérant inverser la tendance grâce à une campagne plus flamboyante.

Les premiers sondages de sortie des bureaux de vote seront publiés dès la fin du scrutin, à 18h GMT, et les premiers résultats partiels dans la nuit. S'il est élu, Viktor Ianoukovitch, balayé par la Révolution orange lors de la précédente élection présidentielle sur des accusations de fraudes, réalisera un retour en force spectaculaire.

En novembre 2004, des centaines de milliers de manifestants étaient descendus dans la rue pour contester sa victoire et obtenir un troisième tour, qui fut finalement remporté par le pro-occidental Viktor Iouchtchenko.

Ioulia Timochenko se pose désormais en héritière du camp orange, M. Iouchtchenko, devenu depuis son plus féroce rival, ayant été éliminé au premier tour après un quinquennat marqué par des crises politiques à répétition.

"Je pense que l'Ukraine aura honte de son choix, mais la démocratie existe", a lancé pour sa part Viktor Iouchtchenko, renvoyant dos à dos les deux candidats.

Durant la campagne, M. Ianoukovitch et Mme Timochenko se sont accusés mutuellement de préparer des fraudes, suggérant de longues batailles devant les tribunaux, sinon une Révolution orange bis, en cas de résultat trop serré.

Des partisans de M. Ianoukovitch, solidement charpentés et peu loquaces, ont dressé une soixantaine de tentes bleues aux abords de la Commission électorale centrale et du siège de la présidence.

Les deux candidats promettent d'améliorer les relations avec Moscou, qui avaient tourné au vinaigre sous M. Iouchtchenko au grand dam de l'Europe, otage de plusieurs guerres gazières entre les deux pays, et de renforcer la coopération économique avec l'Europe.

ALORS QUE L'OTAN ÉTUDIE UN PROJET DE NOUVELLE STRATÉGIE ADAPTÉ AUX ÉVOLUTIONS MONDIALES

Pour Moscou l'organisation est un adversaire en puissance

Le secrétaire général de l'Otan Anders Fogh Rasmussen a proposé hier à Munich, lors de la 46^e conférence sur la sécurité, un changement profond de l'Alliance atlantique, organisation militaire née de la Guerre froide.

PAR NINA SARATI

Prenant en compte les bouleversements intervenus sur la scène mondiale, notamment depuis la fin de l'URSS, la montée du terrorisme et autres conflits asymétriques particulièrement dans des zones sensibles pour la sécurité de l'Occident, mais aussi la nouvelle politique sécuritaire appliquée selon laquelle la sécurité nationale doit être défendue y compris à l'extérieur des frontières, M. Rasmussen voit bien cette organisation muer en un "forum", plateforme et carrefour de la sécurité mondiale.

"Nous devons porter la transformation de l'Otan à un nouveau stade, en liant l'Alliance au système international de sécurité d'une manière entièrement nouvelle", a-t-il déclaré dans son premier grand discours sur sa vision de l'Otan.

Pour ce faire, son secrétaire général, arrivé en fonction en août 2009, énoncé trois grands points : "Premièrement, qu'à une époque d'insécurité mondiale, la défense de notre territoire - mission originelle de l'Otan depuis sa création en 1949 - doit se porter au delà de nos frontières".

"Secundo, que le succès dans la préservation de notre sécurité commune dépend de plus en plus de notre bonne coopération ou pas avec les autres".

"Tertio, que l'Otan devrait devenir un forum pour des consultations sur les questions de sécurité à l'échelle mondiale".

L'ancien Premier ministre danois a expliqué que c'était "notre expérience en Afghanistan" qui l'avait conduit à croire nécessaire de faire de l'Otan un tel "forum" international.

Mais, a-t-il affirmé, "pas comme un concurrent des Nations unies. Cela n'est ni possible ni désirable".

Prenant la parole à son tour, le ministre allemand de la Défense Karl-Theodor zu Guttenberg a de son côté insisté sur cette mise en garde : "Nous ne voulons pas entrer en compétition avec les Nations unies. Nous ne voulons pas faire de l'Otan une agence de sécurité mondiale", a-t-il également asséné.

En prévision de son prochain sommet prévu en novembre à Lisbonne, l'Otan est lancé dans une entreprise de réflexion sur le nouveau concept stratégique.

Le précédent document qui date de 1999 est devenu obsolète, en raison de l'aggravation de phénomènes anciens comme le terrorisme et la piraterie, le risque de conflits pour l'accès aux ressources naturelles, ou de l'apparition de nouvelles menaces comme la guerre cybernétique ou les conséquences du réchauffement climatique.

Le travail exploratoire a été confié à un comité de 12 sages présidé par l'an-



Le président russe Dimitri Medvedev.

cienne secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright, présente à la Conférence de Munich.

M. Rasmussen avait rappelé auparavant qu'existaient déjà des partenariats institutionnels entre l'Otan et les pays méditerranéens, asiatiques ou moyen-orientaux.

Il a aussi insisté sur la coopération sur le terrain civilo-militaire avec l'Union européenne et les agences de l'ONU, mise en exergue par les opérations en Afghanistan.

"Pour moi, transformer l'Otan en une institution branchée sur le monde n'est pas affaire de choix, c'est une affaire de nécessité", a poursuivi M. Rasmussen.

"La mondialisation est un fait irréversible", a-t-il dit.

La réaction de la Russie n'a pas tardé à se faire entendre. Le président Dmitri Medvedev vient de signer un document sur la nouvelle stratégie militaire russe qui dépeint l'Otan comme un adversaire en puissance. Le document, publié sur le site internet du Kremlin, a classé au premier au premier rang des "principales menaces militaires extérieures" la tentative de l'Otan de "mondialiser ses activités en contravention des lois internationales".

Le texte évoque aussi les efforts de l'Otan "pour rapprocher ses infrastructures militaires des frontières russes, y compris en s'élargissant" à de nouveaux pays voisins de la Russie, question qui suscite des frictions entre les deux parties.

La Russie a exprimé sa vive opposition aux candidatures à l'Otan de deux anciennes républiques soviétiques, l'Ukraine et la Géorgie. Le conflit armé russo-géorgien d'août 2008 a provoqué un net refroidissement des relations Otan-Russie, qui n'ont été normalisées que tout récemment.

Au cours de la conférence sur la sécurité de Munich à laquelle il participait, le ministre russe de la Défense, Sergueï Pavlov, n'a pas manqué de critiquer de nouveau les "glissements vers l'Est" de l'Alliance atlantique.

Lundi passé, à l'Otan à Bruxelles, Anders Fogh Rasmussen a appelé à plus

de coopération entre l'Otan et les pays membres de l'Initiative de Coopération d'Istanbul (ICI). C'est par l'ICI que l'Otan a, lors de son sommet à Istanbul en 2004, décidé d'étendre sa coopération concrète en matière de sécurité aux pays de la région du Moyen-Orient élargi, en commençant par les pays membres du Conseil.

Rasmussen s'est dit "surpris" samedi que la Russie considère toujours l'alliance occidentale comme un grave danger pour sa sécurité au moment même où leurs relations s'améliorent.

"J'ai été surpris que la Russie considère l'Otan comme la menace principale dans sa nouvelle doctrine stratégique. Cela ne reflète pas le monde réel", a-t-il déclaré, selon son porte-parole, James Appathurai.

Appelant implicitement les Occidentaux à se défaire du "triomphalisme" que, selon lui, ils ont manifesté "ces dernières décennies", autrement dit depuis la fin de la Guerre froide, il a ajouté que "L'Otan n'est pas un ennemi de la Russie. Nous voulons entretenir un partenariat stratégique avec la Russie car nous faisons face aux mêmes menaces".

Il a insisté sur les "faiblesses de l'OSCE" (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) et promu le traité sur la nouvelle architecture de sécurité en Europe qu'a proposé M. Medvedev en juin 2008 à Berlin.

En outre, Rasmussen a exprimé le souhait de l'Otan d'entendre ce que les autorités et la société civile de Russie attendent de la nouvelle conception stratégique de l'Alliance. "Nous allons également saluer toutes les idées et toute l'information venant de la partie russe", a-t-il déclaré, en expliquant que l'Otan enverra prochainement à Moscou un groupe d'experts chargé d'élaborer la nouvelle conception stratégique de l'Alliance.

Le "groupe des sages" de l'Otan, présidé par l'ex-secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright, se rendra du 9 au 11 février prochains à Moscou pour discuter du projet de nouvelle stratégie de l'Alliance. **N. S.**



"Le 49/51% n'intéresse pas grand monde"

LES IDE BOUDENT, L'ACTIVITÉ RALENTIT

L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES SE DURCIT EN ALGÉRIE



Si les pouvoirs publics avaient besoin d'un feed-back pour connaître les répercussions sur le terrain de leurs décisions prises l'été dernier, ils viennent d'être servis. La semaine écoulée a en effet été riche en chiffres et surtout en indicateurs capables de renseigner les décideurs sur l'utilité ou pas des mesures prises dans le cadre de la loi de finances complémentaires 2009. Deux informations à elle seules ont été suffisantes pour montrer sur cette loi de finances complémentaire, quand bien même elle est utile, elle a néanmoins des effets indé-

sirables et pas des moindres. Au moment où les dispositions prises dans ce texte n'ont pas permis de faire baisser de manière significative la facture des importations, alors que c'était tout de même son premier objectif, elles ont en revanche eu un effet dévastateur sur l'aspect de l'activité industrielle et sur l'attractivité des investissements étrangers. Dans le premier cas, les industriels nationaux ont vu le rythme de leur production ralentir, faute de matières premières et, dans le second, les compagnies étrangères se sont bien gardées d'aller en masse déposer

auprès de l'Andi leur déclaration de projet d'investissement. Les temps sont devenus durs et rudes aussi bien pour les entreprises nationales, publiques et privées, que pour les entreprises étrangères. Le gouvernement qui avait, de l'avis de beaucoup d'observateurs, élaboré la LFC à la hâte, devra sans doute apporter quelques correctifs à sa démarche, étant donné qu'une économie ne peut fonctionner uniquement par elle-même (entreprises nationales), surtout quand ce "elle-même" est déjà pénalisé par une réalité économique bien difficile.

A LIRE DANS LE SUPPLÉMENT :



> Nicole Moussa, économiste à la CNUCED, à Jeune Afrique :

"La reprise de l'APD dépendra du redémarrage économique"

PREMIERS IMPACTS DE LA LFC 2009

LES IDE ET L'INDUSTRIE AU RALENTI

Même le secteur des hydrocarbures, habituellement très attractif pour les compagnies étrangères, a perdu de sa superbe. Les deux premiers appels d'offres internationaux lancés à l'attention des firmes pétrolières mondiales, sous la houlette de l'agence Alnaft, n'ont pas attiré beaucoup de monde.

PAR RYAD EL HADI

Comme il fallait s'y attendre, les dispositions prises par les pouvoirs publics en matière d'investissement étranger et qui se sont concrétisées à travers la loi de finances 2009 (LFC) ont fini par donner raison aux appréhensions des opérateurs étrangers. Ces derniers avaient, pour rappel, exprimé, au lendemain de la promulgation de la LFC 2009, leur incompréhension et même leur mécontentement face aux mesures prises pour encadrer davantage l'intervention des investisseurs étrangers en Algérie. L'obligation faite aux entreprises étrangères de prendre un partenaire algérien majoritaire à hauteur de 51% dans tous les projets d'investissement en Algérie a sensiblement indisposé les entreprises étrangères qui ne se sont pas gênées pour le faire savoir aux autorités algériennes à travers leurs différentes représentations économiques installées dans le pays. Le gouvernement, qui s'est montré intransigeant sur le fait qu'il n'y aura pas de retour en arrière, vient donc de recevoir les premiers éléments d'informations sur les retombées des mesures prises dans le cadre de la LFC 2009. En effet, les chiffres relatifs aux bilans des investissements pour l'année 2009 rendus publics par l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) parlent d'eux-mêmes. Ils montrent d'abord, en terme de volume, que le montant global des projets d'investissements déclarés auprès de l'ANDI en 2009 a reculé de 38% par rapport à 2008 passant de 2.402 milliards de dinars à seulement 908 milliards DA en 2009. Un chiffre que l'ANDI a expliqué par "la prépondérance des petits projets par rapport à 2008". L'autre statistique du bilan indique que les projets d'investissement inscrits l'année écoulée auprès de l'ANDI devraient créer 156.000 nouveaux postes d'emploi, contre 197.000 en 2008, soit une baisse de l'ordre de 21%, selon l'agence.

Les IDE fondent

Le chiffre le plus édifiant reste cependant celui relatif aux déclarations de projets d'investissements étrangers récoltées par l'agence en 2009 et qui sont de seulement 4 alors qu'ils étaient au nombre de 65 en 2008 (102 si on inclut le nombre de projets impliquant des étrangers et des Algériens et dont le nombre a atteint 37 en 2008). Le directeur général de l'ANDI, M. Mansouri, cité par l'agence APS, a été direct pour expliquer ces chiffres, en déclarant que la baisse des IDE est due "aux nouvelles mesures prises par l'Algérie en matière d'entrée des capitaux étrangers à la faveur des dispositions de la LFC pour 2009 et la crise financière internationale". Selon lui, les IDE reculent et suivent la courbe baissière enregistrée à l'échelle mondiale - 39% en Europe et 36% en Afrique pour 2009, compte tenu des effets logiques de la crise financière internationale et de la



« L'obligation faite aux entreprises étrangères de prendre un partenaire algérien majoritaire à hauteur de 51% dans tous les projets d'investissement en Algérie a sensiblement indisposé les entreprises étrangères qui ne se sont pas gênées pour le faire savoir aux autorités algériennes à travers leurs différentes représentations économiques installées dans le pays. »

L'ÉCONOMISTE ABDERRAHMANE MEBTOUL AU MIDI LIBRE

"Le 49/51% n'intéresse pas grand monde"

PAR RYAD EL HADI

Sur le plan de l'environnement des affaires, l'année 2010 risque d'être encore plus rude que les années précédentes. Déjà en 2009, l'économie algérienne s'était trouvée mal classée dans la majorité des rapports internationaux mesurant la facilité de faire des affaires dans le monde et la compétitivité des économies mondiales. Le plus important de ces rapports et Doing Business, publié annuellement par la Banque mondiale. Déjà dans l'édition de 2009, l'Algérie avait été classée 136e sur 183 pays, après un recul de deux places par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, le FDI Intelligence, une division spécialisée du groupe britannique de presse «Financial Times LTD» a publié en septembre 2009 une étude détaillée sur 59 pays africains et prenant en compte notamment les critères comme les stratégies visant à encourager les IDE, le potentiel économique, le niveau et la qualité de l'ouverture des marchés. L'Etude indique que l'Algérie a reculé en matière d'attractivité des IDE et est largement devancée par l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. Les différents rapports qui sont publiés mettent en évidence un point essentiel à savoir le changement récurrent et soudain des législations qui a pour effet "d'envoyer des signaux négatifs" aux investisseurs potentiels,

dit-on. Parmi ces législations, la LFC est sans doute celle qui a le plus fait parler d'elle étant donné ses effets et ses implications conséquentes sur le monde des entreprises et des IDE.

Risque de monopole privé

Selon le professeur Abderrahmane Mebtoul, "le problème essentiel lié aux effets de la LFC est qu'il n'a pas permis une baisse considérable de la facture d'importation, comme cela nous avait été avancé par les pouvoirs publics. A la fin de 2009, la facture n'a baissé que de 0,95% par rapport à 2008, restant au dessus des 39 milliards de dollars". Certes, il y a eu une baisse de la facture d'importation des produits alimentaires sur laquelle la presse s'est focalisée, mais ce recul, il faudrait le remettre dans son contexte, affirme-t-il. Selon lui, la baisse de la facture est justement liée aux problèmes causés par le Credoc puisque la plupart des importateurs dans ce domaine sont des petits importateurs et ont donc eu du mal avec les nouvelles exigences surtout face aux lenteurs des banques. "Celles-ci n'ont traité que 55.000 dossier entre juillet et décembre 2009 alors que 45.000 étaient encore en instance", explique-t-il.

M. Mebtoul considère que "le ralentissement de l'activité industrielle telle que constaté par l'ONS est également à inscrire dans ce registre et lié au passage sans transition de la remise docu-



Abderrahmane Mebtoul.

mentaire au Credoc, ce qui a pénalisé les entreprises publiques et privées, alors que les deux procédures sont garantes de la traçabilité et pas uniquement le Credoc". L'économiste estime que si certains chefs d'entreprises, comme le P-DG de Cevital, ont applaudi la LFC 2009, c'est parce que "lui, il a les moyens pour importer, ce

qui n'est pas le cas de tout le monde. Les gens n'ont pas les moyens de mobiliser des trésoreries aussi importantes pour importer". Le risque à venir, pour notre interlocuteur, est "de voir s'installer les gros importateurs", induisant un risque de retour à un certain monopole. Or, dit-il "le monopole du privé est encore plus grave que celui de l'Etat".

Le hic des 49/51%

S'agissant en outre des chiffres en recul sur les IDE enregistrés au niveau de l'ANDI à la fin de 2009, M. Mebtoul, l'explique essentiellement par la disposition de la LFC qui oblige les entreprises étrangères à détenir un partenaire algérien majoritaire (51%) dans tous les

projets d'investissement qu'elles souhaiteraient développer en Algérie. "Le 49/51% n'intéresse pas grand monde", dit-il. Le reconnaît, certes, que l'Etat doit "faire en sorte que la création de richesse soit supérieure aux transferts à l'étranger, mais il ne fallait pas le faire à travers une loi et il ne fallait pas généraliser le 49/51%. C'est une erreur de stratégie économique", dit-il. Aujourd'hui, "les Allemands, ne sont pas intéressés, les Italiens veulent des assouplissements et au final, l'Algérie n'attire pas grand monde. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, avec le scandale de Sonatrach, il faut espérer que ça ne se généralise pas au secteur des hydrocarbures".

R.E.H.

récession économique mondiale. M. Mansouri a toutefois signalé que plusieurs promoteurs étrangers continuent à manifester leur désir d'investir en Algérie et sollicitent les services de l'agence pour s'imprégner des nouvelles conditions d'implantation en Algérie. Effectivement, la baisse des IDE en 2009 s'explique en partie par la récession de l'économie mondiale. La CNUCED avait, dans son dernier rapport sur l'évolution des investissements directs étrangers en 2009, prévu un recul de 66% par rapport à 2008. Après six années de hausse, les IDE dans les pays en développement ont connu une baisse de 35% en 2009 et de 39% dans les économies en transition du sud-est de l'Europe et du Commonwealth par rapport à 2008, selon le document de l'organisation onusienne. La CNUCED a estimé qu'en 2009, « le déclin des investissements directs à l'étranger a été général », affectant les économies développées, en développement et de transition. Dans une conjoncture mondiale déjà difficile, les mesures prises par l'Algérie en matière d'investissement étranger n'ont pas arrangé les choses et les chiffres de l'ANDI le prouvent. Même le secteur des hydrocarbures, habituellement, très attractif pour les compagnies étrangères a perdu de sa superbe. Les deux premiers appels d'offres internationaux lancés à l'attention des firmes pétrolières

Ralentissement de l'activité industrielle

Le bilan de l'ANDI n'est malheureusement pas le seul à renseigner sur la détérioration de l'environnement des affaires en Algérie et pas seulement pour les étrangers mais également pour les entreprises nationales publique et privée. La dernière enquête de l'Office national des statistiques mesurant le rythme de l'activité industrielle durant le troisième trimestre 2009, rendue publique la semaine dernière, a également apporté un élément de réponse par rapport aux difficultés supplémentaires posées aux industriels nationaux depuis la promulgation de la LFC 2009. Selon l'ONS, l'activité industrielle des secteurs public et privé en Algérie a enregistré une baisse au 3e trimestre 2009 par rapport au trimestre précédent. L'enquête, qui a touché 740 entreprises dont 340 publiques et 400 privées, révèle que le niveau d'approvisionnement en matières premières reste "inférieur aux besoins exprimés", selon plus de 18% des industriels publics et plus de 8% de ceux du privé. En conséquence, près de 21% du potentiel de production du secteur public et plus de 38% de celui du privé ont enregistré des ruptures de stocks, causant des arrêts de travail de plus de 10 jours à près de 52% des entreprises concernées du public et à 85% de celui du privé. Au lendemain de la publication de la LFC, plusieurs présidents d'organisations patronales s'étaient élevés contre l'obligation faites aux importateurs de passer obligatoirement par le crédit documentaire pour régler leurs importations. Une mesure visant à réduire la facture d'importation, mais dont la difficulté est qu'elle s'applique aussi bien aux importateurs de produits destinés à la consommations en état qu'aux entreprises qui importent de la matière première pour le besoin de leur production industrielle. Les PME devant régler par Credoc se trouvant ainsi obligées de détenir une trésorerie conséquente, ce qui n'est pas le cas pour la majorité d'entre elles. Si après la tenue de la tripartite, certaines informations avaient fait état d'un possible assouplissement de la procédure pour permettre aux entreprises productrices d'être moins pénalisées, aucune mesure allant dans ce sens n'a été prise jusqu'à maintenant au grand dam des opérateurs économiques nationaux, ce qui risque de ralentir encore davantage l'activité économique au cours des prochains mois et pousser certaines PME, déjà agonisantes, à fermer boutique.

R.E.H.

La reprise de l'APD dépendra du redémarrage économique

Jeune Afrique: On a coutume de présenter l'Afrique comme une «nouvelle frontière». Vos chiffres contredisent cette vision optimiste. Les investissements directs étrangers ont chuté...

Nicole Moussa : L'Afrique a souffert de la crise au même titre que les autres régions du monde. Mais il faut souligner que, si les économies développées ont commencé à enregistrer une baisse importante de leur flux d'IDE dès 2008, les pays en développement ont continué à les voir croître sur cette même période. L'Afrique a même connu une année record en 2008 et la plus forte progression par rapport à l'année précédente (+ 67 %). D'une certaine manière, on peut donc considérer la baisse en 2009 comme une correction normale.



Cette chute est-elle le fait d'une contraction des financements ou d'une raréfaction des projets à financer?

Les deux. Mais il y a d'abord une contraction importante des sources de financement. Elle a conduit à reporter, voire à annuler des projets, notamment dans les infrastructures et le tourisme. Quant au second phénomène, il affecte surtout l'Afrique du Nord, dont le marché principal est de l'autre côté de la Méditerranée. Du fait du fléchissement de la demande européenne, des projets ont dû être revus à la baisse dans le textile, l'équipement... La chute des cours des matières premières a également joué en ce sens. Il y a une conjonction de phénomènes.

La baisse de la demande dans les pays riches affecte les investissements dans les industries d'exportation des pays émergents. Mais dans le même temps, les multinationales sont dans l'obligation de réduire leurs prix de revient et poursuivent donc leur stratégie de relocalisation des centres de production dans des pays à bas coûts.

Il n'empêche, en 2009, l'Afrique a subi une baisse de l'aide publique au développement (APD) et des transferts des migrants, et une chute des IDE... Cela fait beaucoup pour des économies en manque de capitaux.

La reprise de l'APD dépendra du redémarrage économique : quand et à quel rythme ? Pour les IDE, nous pouvons être assez optimistes. À l'échelle du continent, ils sont principalement orientés vers les industries extractives liées à l'économie chinoise. Or, la machine économique chinoise a redémarré puisque le taux de croissance est de 10 % en 2009. Par ailleurs, plus les sources de financement sont diversifiées (Europe, États-Unis, Chine, pays du Golfe...), plus l'Afrique peut en tirer profit.

L'année 2009 ne serait donc qu'une parenthèse...

Il y a toujours des excédents financiers à travers le monde. Et l'Afrique offre un taux de rendement plus élevé qu'ailleurs. Et qui aurait imaginé que les IDE en Afrique du Nord puissent passer de 3,5 milliards de dollars en 2000 à 24 milliards en 2008? Cette baisse à 18 milliards en 2009 ne doit pas occulter l'essentiel, cette tendance lourde. Sur l'ensemble du continent, nous étions à seulement 29 milliards en 2005. Qui pouvait penser que l'Afrique allait être aussi attractive?

POUR FACILITER L'ACCÈS DES PME AU CREDOC

Les banques réservent un «corridor spécifique»

Les banques de la place d'Alger s'adaptent aux nouvelles dispositions introduites par la loi de finances complémentaire promulguée en juillet 2009.

PAR SADEK BELHOCINE

Considéré comme un obstacle de premier ordre par les entreprises, notamment les PME, le crédoc (crédit documentaire), admis comme seul mode de paiement pour les importations, a soulevé des vagues parmi les chefs d'entreprise qui craignaient un tassement de leurs activités, notamment celles versées dans la production. Les raisons : une lourde procédure bancaire qui prend du temps, des surcoûts liés à ce mode de paiement et la lenteur de traitement des dossiers soumis aux banques. Il semble que les



Une succursale de la Banque de développement local.

doléances des opérateurs économiques ont trouvé un écho favorable auprès des établissements bancaires. Selon le délégué général de l'Association des banques et établissements financiers (Abef), Abderahmane Benkhalfa

“les banques nationales ont mis en place des corridors spécifiques visant à familiariser les PME productrices avec le crédit documentaire (credoc)”. Le corridor spécifique, a expliqué, hier, ce responsable, lors d'une rencontre

algéro-française sur les PME, “est un ensemble de mesures de nature organisationnelle qui constitue un apport de la communauté bancaire, sur forte recommandation des pouvoirs publics, pour faciliter aux PME produc-

trices d'importer des matières premières, des composants et des produits semi-finis nécessaires à leur production”. Parmi ces mesures, le délégué général de l'Association des banques et établissements financiers (Abef) cite la “facilitation de l'accueil au niveau des agences de banques, à étudier les dossiers, les coûts et commissions, les délais de mobilisation du crédoc, le financement en dinars du crédoc, la liste des correspondants à l'étranger”, et relève l'existence de formations qui seront dispensées aux chargés des crédocs au niveau des PME. Pour le représentant de l'Abef, ces mesures sont déjà en cours puisque, souligne-t-il “sur le millier de crédocs effectués par les banques depuis août 2009, il y en a qui ont été traités avec doigté et flexibilité car ils concernent des PME productrices qui emploient de la main d'oeuvre algérienne”. Selon toujours Abderahmane Benkhalfa, “ce corridor spécifique est déjà mis en place et s'élargit selon le style de maison de chaque banque”.

S. B.

LE SECRÉTAIRE AU TRÉSOR AMÉRICAIN LE SOUTIENT

La dette n'empêchera pas les investisseurs d'acheter des bons du Trésor



Timothy Geithner.

Le secrétaire au Trésor américain, Timothy Geithner, a assuré hier que les investisseurs ne se détourneraient pas des bons du Trésor malgré le taux d'endettement croissant du pays. “Si vous observez ce qui s'est passé durant cette crise, quand les gens étaient le plus inquiets de la stabilité du monde, ils trouvaient refuge dans les bons du Trésor et le dollar, on le voit chaque fois”, a déclaré M. Geithner sur la chaîne de télévision ABC.

Il a détaillé, en outre, que les Etats-Unis prenaient des mesures en vue de

réduire le déficit, jusqu'à ramener le taux du déficit public en-dessous du seuil des 4% du Produit intérieur brut (PIB) d'ici quatre ans.

Mardi, au lendemain de la présentation du budget fédéral, l'agence Moody's a estimé qu'“à moins que des mesures supplémentaires ne soient prises pour réduire le déficit budgétaire ou que l'économie ne rebondisse plus vigoureusement que prévu, le paysage des finances de l'Etat fédéral (...) imposera à un certain point des pressions sur la note AAA” des Etats-Unis. “Les déficits prévus dans le budget

ne stabilisent pas les niveaux de dette rapportés au PIB, et la part des dépenses de l'Etat consacrée au paiement des intérêts sur la dette affiche une hausse constante”, a ajouté l'agence. L'administration Obama prévoit une dette à 77% du PIB américain en 2020, contre 64% lors de l'exercice budgétaire courant, alors que les remboursements des intérêts de la dette par rapport aux recettes fiscales doubleront, à 17,8% contre 8,7% aujourd'hui, ce qui sera “à peu près équivalent au niveau le plus élevé des dernières décennies, atteint dans les années 1980”.

APS

UN SONDAGE EN FAIT ÉTAT

64% des Grecs approuvent les mesures d'austérité pour parer à la crise

Les mesures d'austérité annoncées par le gouvernement de Georges Papandréou pour parer à la crise budgétaire sont approuvées par la majorité des Grecs qui voient en cette initiative, “une nécessité”. Selon un sondage publié hier dans le quotidien *To Vima*, six Grecs sur dix jugent que le renforcement des mesures d'austérité est nécessaire au redressement des finances publiques de la Grèce. 64% des 2.300 personnes interrogées à travers le pays par l'institut de sondage Kapa Research S.A., jugent “nécessaires” ces mesures, contre 32,5%, qui croient qu'elles pourraient être “moins dures”. La politique du



Georges Papandréou.

gouvernement “va dans la bonne direction” selon 64,1% des personnes interrogées contre 29,3% affirmant le contraire.

Le gel de salaires et la réduction des primes des fonctionnaires sont approuvés à 63,6% et 64,6% respectivement. Une grande majorité approuve l'augmentation de l'imposition des sociétés off-shore (93,2%) et des dividendes des grands actionnaires des entreprises (85%). Toutefois, 60,5% sont contre la hausse de la taxe sur les carburants et l'augmentation de l'âge du départ à la retraite, actuellement à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes.

Des licences de pêche mauritaniennes pour le Sénégal

Sénégalais et Mauritaniens engageront, aujourd'hui à Nouakchott, des pourparlers autour du renouvellement des licences accordées aux pêcheurs sénégalais dans les eaux mauritaniennes. Lors de cette rencontre, à laquelle prendront part des experts des ministères en charge du secteur de la Pêche, la priorité sera donnée, a-t-on indiqué, à la “reconduction des autorisations des licences de pêche” qui vont arriver bientôt à terme.

Dans cette perspective est attendue à Nouakchott une délégation du Conseil national interprofessionnel de la pêche artisanale du Sénégal (Conipas) pour rencontrer des représentants de la Fédération mauritane des pêches.

IL EST RÉALISÉ PAR L'ASSOCIATION «A NOUS LES ÉCRANS»

Un site Web dédié au cinéma algérien

Un journal électronique entièrement dédié au cinéma algérien vient d'être lancé par l'association «A nous les écrans». Le journal dénommé *Les trois écrans* est diffusé en arabe, en français et en anglais. Il est consultable sur le site de l'association à savoir : «www.anouselecrans.com».

PAR LARBI GRAÏNE

« Il était donc indispensable que le cinéma algérien ait son journal électronique comme tous les pays qui aspirent à faire du 7^e art leur porte-drapeau culturel », explique Salim Aggar, président de l'association «A nous les écrans». Le site espère capter l'attention des « amoureux du 7^e art algérien », voire susciter leur participation active par des réflexions et contributions. Faisant son autocritique, Salim Aggar, estime qu'il faudrait faire davantage que de programmer les meilleurs films, documentaires et courts-métrages algériens, mission dont l'association qu'il dirige s'acquittait jusque-là. Aggar poursuit à ce sujet « Avec le lancement de notre journal on a franchi un nouveau cap », celui « d'une médiatisation internationale avec une visibilité plus large pour notre association et son action de promotion du cinéma algérien ». Le nom *Les trois écrans* a été donné en référence aux trois médias que sont le cinéma, la télévision et Internet, médias incontournables quant à la diffusion



Salim Aggar, président de l'association «A nous les écrans»

de l'information relative au 7^e art. Le journal se veut aussi « un hommage à la revue *«Les deux écrans»*, dirigée par Abdou B., et qui avait été la première revue de cinéma et de la télévision dans le Maghreb et même en Afrique ». Dans la rubrique Actualités, on apprend que le réalisateur algérien Rachid Bouchareb n'a pas postulé aux Oscars 2010. Le réalisateur algérien, selon le rédacteur de l'article en tant que connaisseur des rouages des Oscars, préfère attendre la finalisation de son film *Les Hors la loi*, ce qui peut lui

assurer une participation pour la troisième fois à l'Oscar du meilleur film étranger au nom de l'Algérie, après *Poussière de vie* et *Indigènes*. Bouchareb, qui a tourné une partie de son film *Les hors la loi* en Algérie a bénéficié d'un budget de 19,5 millions d'euros, dont 5 millions d'euros de l'Algérie, ce qui est colossal. Selon *Les trois écrans*, l'académie des Oscars (l'Ampas), l'organisme qui s'occupe de l'organisation) a rendu publique la liste des 65 pays qui ont déposé des films. Parmi ces pays, figure le film marocain *Casanegra*, (lauréat du meilleur réalisateur lors du dernier Festival du film arabe d'Oran).

L.G.

LITTÉRATURE ALGÉRIENNE

La part de la geste hilalienne

L'écrivain Kamel Karour a évoqué, lors d'une rencontre intitulée "L'écho des plumes", organisée samedi au Théâtre national algérien (TNA) "Mahieddine-Bachtarzi", le conte populaire et son rôle dans l'écriture créative du roman, en tant que "patrimoine populaire" et "espace esthétique et civilisationnel contribuant à la formation de la prise de conscience sociale". Le conférencier a longuement abordé le recours de l'écrivain algérien, pour l'écriture de son roman, aux contes populaires, légendes et proverbes propres aux sociétés algérienne et arabe, mettant l'accent sur les différents outils de créativité employés par celui-ci, pour attirer l'attention du lecteur et développer en lui l'amour de la lecture. Kamel Karour s'est interrogé sur le principal objectif de l'écriture, qui est essentiellement "réussir à attirer le lecteur et développer en lui l'amour de la lecture", en recourant à une analyse magique de la réalité et en ressuscitant le passé ou "la légende de la réalité".

La réalité "renferme une multitude de choses étranges auxquelles l'homme est insensible, alors que l'écrivain tente de remettre le lecteur dans cette réalité, en tirant profit de ce patrimoine et en l'employant par l'utilisation d'outils et de caractéristiques esthétiques", a-t-il estimé. "J'essaye de réécrire une partie d'un passé qui frôle la réalité dans ses aspects politique, social et culturel, tout en tentant de transformer la réalité en légende et en scrutant toujours la manière avec laquelle le lecteur reçoit tout produit littéraire, surtout que le lecteur occidental a d'importantes aptitudes cognitives, car ayant connu différentes périodes philosophiques classiques, réalistes et existentialistes". L'écrivain Kamel Karour a traité la question de la rupture "dont souffraient l'Algérie et le monde arabe en général", estimant que "l'absence d'enchaînement et de continuité des idées ont empêché un cumul des connaissances chez le citoyen algérien ou arabe". "J'essaye toujours d'exprimer l'as-

pect créatif dans les récits oraux hérités, tout en édifiant une nouvelle structure créative et de nouvelles vision et philosophie de la réalité", a-t-il précisé. Citant certains contes populaires à l'instar de la biographie hilalienne et la biographie de Antar bin Hilal et Sayed Bin Bazal, l'écrivain a souligné que ces contes "étaient et demeurent un véritable miroir du texte arabe apprécié par le lecteur arabe et qui restent enfouis dans sa mémoire jusqu'à ce jour". L'écrivain Kamel Karour, lauréat en 2007, du prix Malek Haddad pour son roman *Eteras*, compte à son actif, plusieurs publications dont le roman intitulé *Histoire des anecdotes d'un âne numide*, publié en 2007 par l'entreprise nationale des arts graphiques (ENAG) et deux recueils de nouvelles intitulés *La femme dans le pantalon d'un homme* et *Les peuples malheureux dans les républiques infortunées*, parus en 2009 chez les éditions Casbah.

Erratum

Une erreur nous a fait écrire dans notre édition de samedi que l'Université de Guelma allait organiser deux journées scientifiques, les 7 et 8 février 2010, sur Albert Camus. Il fallait lire les 7 et 8 avril 2010. Nous nous excusons auprès de l'Université et auprès de nos lecteurs. Nous reproduisons ici l'intégralité du communiqué :

JOURNÉES SCIENTIFIQUES LES 7 ET 8 AVRIL 2010

ALBERT CAMUS : CINQUANTE ANS APRÈS, DE LA VIE À LA MORT

Le département de Français LMD de l'Université 8-Mai-45 de Guelma organise, à l'occasion du cinquantenaire de la mort d'Albert Camus, deux journées scientifiques les 7 et 8 avril 2010.

Le comité scientifique de ces journées a arrêté deux axes d'intervention : La question de la vie et la mort.

Pourquoi la vie et la mort ?

Il est certain que ces deux questions traversent l'œuvre fictionnelle, dramaturgique et celle de l'essai. Elles ont été abordées de différentes manières de par le monde. Nous proposons à l'occasion de

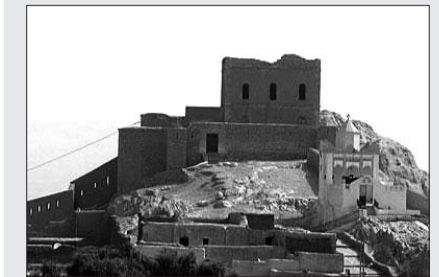
ces journées scientifiques une autre manière de penser ces questions et ce, pour deux raisons :

1. La première : renouveler les problématiques et ouvrir le débat sur d'autres lectures du texte camusien et, donc, de la réception de l'œuvre camusienne.

2. La deuxième : poser la question de la vie et de la mort par rapport à la terre d'Algérie. Peut-on les mettre en évidence par rapport à la terre d'Algérie ? Cette terre a-t-elle été pour quelque chose s'agissant de la conception de la vie et de la mort dans l'œuvre de Camus ?

VIEUX KSAR DE AIN MADHI (LAGHOUAT)

100 millions DA pour sa restauration



Une enveloppe de 100 millions DA a été accordée pour la restauration et la réhabilitation du vieux Ksar de Ain Madhi, selon la Direction de l'urbanisme et de la construction (DUC) de la wilaya de Laghouat. Inscrit dans le cadre du programme complémentaire de soutien au développement, l'opération devra être exécutée en deux tranches, conformément à son étude technique réalisée par un bureau agréé par le ministère de la Culture, a-t-on précisé.

JAZZ BRITANNIQUE

Décès du compositeur de John Dankworth



Une ancienne star du jazz britannique, le britannique John Dankworth, qui avait notamment collaboré avec la chanteuse Ella Fitzgerald, est décédé samedi à l'âge de 82 ans, a annoncé la BBC, citant son agent. John Dankworth, un saxophoniste et un clarinettiste, était devenu avec son épouse, la chanteuse Cleo Laine, - avec laquelle il partagea sa vie pendant plus de 50 ans -, l'un des couples les plus célèbres dans le milieu du jazz.

MUSIQUE SYMPHONIQUE

Le public d'Adrar séduit



L'orchestre symphonique national (OSN) a séduit le public adrari lors d'un concert animé vendredi soir à la maison de la culture d'Adrar, sous la conduite du Maestro Rachid Saouli. Ce concert, premier du genre à être animé dans la wilaya d'Adrar, est le 42^e d'une série de manifestations similaires menées par l'orchestre symphonique depuis sa création en 1992 à travers le territoire national.

POINTS NOIRS

À QUOI SONT-ILS DUS ?

Nez, front, menton... les points noirs se glissent dans les recoins de notre visage. À quoi sont-ils dus, et surtout, comment les éliminer ? Lorsque le sébum est en excès dans les pores, cela provoque l'apparition d'un petit comédon. Au contact de l'air, le comédon s'oxyde et devient noir : c'est le point noir.

PAR SORAYA HAKIM



Les facteurs extérieurs

Les causes de cet excès de sébum dans les pores ne sont pas encore bien connues. Mais certaines habitudes de vie peuvent provoquer ou augmenter l'apparition de points noirs. Il est donc important de penser systématiquement à :

- Se laver quotidiennement le visage.
- Bien se démaquiller avant de se coucher.
- Ne pas utiliser de produits trop décupants, ni de crèmes trop grasses.
- Ne pas tripoter sans arrêt ses boutons et points noirs, cela ne fait qu'aggraver la situation.
- Ne pas s'exposer de façon prolongée au soleil.

- Faire éventuellement de façon régulière, un masque ou un gommage pour libérer la peau de ses impuretés.

Comment les éliminer ?

Si on ne peut s'empêcher de triturer ses points noirs, on doit observer tout de même ces quelques règles d'hygiène :

- Se laver minutieusement les mains.
- Désinfecter sa peau avant de percer le point noir.
- Utiliser un mouchoir entre ses ongles et la peau du visage, cela évitera que des marques rouges apparaissent.
- Après avoir percé le point noir, appliquer localement une lotion non

comédogène, à l'aide d'un coton.

Le mieux pour venir à bout des points noirs sans se faire d'affreuses cicatrices, est d'opter pour un soin chez un professionnel :

- Un nettoyage de la peau en profondeur chez une esthéticienne.
- Une consultation chez un dermatologue qui prescrira, au cas par cas, la solution la plus adaptée (lotion, traitement, conseils d'hygiène... ou même un peeling en cas de cicatrices d'acné associées).

Cet avis médical est indispensable quand on souffre en plus d'une maladie de peau, comme un psoriasis, une acné, des poussées d'eczéma...

S. H.

IL PROVOQUE L'OBSTRUCTION DES ARTÈRES

Le cholestérol responsable de 25% des décès chez les cardiaques



Le cholestérol est responsable de 25% des décès chez les cardiaques, a indiqué, jeudi dernier à Alger le professeur Kheireddine Merad Boudia, chef de service de cardiologie au centre hospitalo-universitaire (CHU) Mustapha Pacha. Lors d'un colloque ayant regroupé plus de 500 participants des différentes spécialités médicales, le Pr. Merad a qualifié l'hypercholestérolémie (élévation de la quantité de cholestérol dans le sang) de maladie du siècle car elle provoque l'obstruction des artères et des veines coronaires et l'artériosclérose et conduit donc au décès. Outre les cardiopathies, l'hypercholestérolémie provoque également des accidents vasculaires cérébraux (AVC) et affecte les membres inférieurs, ce qui nécessite, dans la plupart des cas, une chirurgie et l'amputation des membres touchés. La situation se complique davantage lorsque le patient présente plusieurs maladies à la fois, comme l'hypertension artérielle, le diabète, l'obésité et le tabagisme, a estimé le Pr. Merad. Pour lui, la prévention demeure le "remède miracle" car elle permet de faire face à l'hypercholestérolémie avant qu'elle ne

s'installe et ne fasse de dégâts irréversibles. Le professeur Abdelkrim Berrah, chef de service de médecine interne au CHU Lamine-Debaghine (ex-Maillot) a, pour sa part, précisé que les diabétiques souffraient davantage d'hypercholestérolémie. Le meilleur moyen de lutter contre cette affection chez les diabétiques reste un régime alimentaire équilibré afin d'éviter l'obstruction des artères coronaires et l'artériosclérose, a souligné le Pr. Berrah. Il a précisé qu'en baissant le taux de cholestérol, on pouvait réduire le taux des décès de 30 %, soulignant qu'un diabétique sur deux souffrait d'hypercholestérolémie. Le Pr. Michel Krempf du CHU de Nantes (France) a, quant à lui, souligné la nécessité de ramener le taux de cholestérol à 0,70 g/l comme préconisé dans les pays anglo-saxons. Les intervenants se sont, par ailleurs, accordés à dire que les médicaments dits "statines", apparus au début des années 90, ont prouvé leur efficacité dans la réduction du taux de cholestérol dans le sang et donc du nombre de décès.

(APS)

Cuisine

Petites galettes à l'origan et au basilic



Ingrédients :

300 g de farine
30 cl de l'huile
200 ml d'eau
1 c. à café d'origan,
Une c. à café de basilic frais coupé finement

Préparation :

Dans un bol, mettre la farine, l'huile, de l'eau, l'origan et le basilic. Travailler la pâte jusqu'à obtenir une pâte élastique. La rouler en boule. Couvrir d'un film plastique et laisser reposer. Sur un plan de travail bien fariné, à l'aide d'un rouleau, aplatir la pâte pour former des galettes fines. Faire chauffer une poêle, et cuire chaque galette de chaque côté, et avec une louche, appuyer afin qu'elles ne gonflent pas. Une fois cuites, les réserver dans un plastique alimentaire pour ne pas sécher.

Flan aux bananes



Ingrédients :

1 demi-litre de lait
1 c. à soupe de zeste d'orange
6 œufs
6 c. à soupe de sucre cristallisé
1 sachet de sucre vanillé
4 bananes
1 pincée de sel

Préparation :

Mettre le lait dans une casserole. Ajouter le zeste d'orange et porter à ébullition. Retirer du feu. Laisser refroidir et filtrer. Dans un saladier, battre les œufs entiers avec le sucre et la vanille. Ensuite, ajouter une pincée de sel et verser dessus, progressivement, le lait refroidi, tout en remuant continuellement. Eplucher les bananes. Les couper en rondelles et les disposer dans le fond d'un moule beurré. Verser dessus la préparation. Enfourner dans un four préchauffé à 170° C (thermostat (5-6) et laisser cuire pendant 45 minutes. Retirer du four. Saupoudrer de sucre cristallisé. Servir tiède.

SECRETS DE LA BEAUTÉ DU VISAGE

Les soins d'antan

Notre visage est une partie très importante de notre beauté. C'est la première chose que les gens voient en général. On le maquille, le démaquille, la pollution le malmène, le stress également. Notre armoire de salle de bain n'en finit plus de voir défilier des produits de toutes marques. Mais peut-être que la solution miracle se trouve ailleurs, dans notre passé... et dans le frigo !

Contre l'acné :

Pour faire mûrir les boutons : prenez un glaçon ou de l'eau très froide et passez cela sur vos boutons. Ils vont mûrir et sécher plus rapidement.

Pour assécher les boutons : mettez un peu de jus de citron dessus et massez doucement. Les vertus antiseptiques et acides de ce fruit vont l'assainir en quelques heures.

Masque contre l'acné :

Ecrasez la pulpe de quelques prunes rouges très mûres et mélangez-la avec un peu de jus de citron. Étendez sur les zones acnéiques en couche épaisse et laissez agir 10 minutes, rincez à l'eau très fraîche puis séchez sans frotter.

Contre les points noirs :

Battez des blancs d'œufs en neige, appliquez sur le visage (surtout les zones où il y a des points noirs), laissez sécher 15 minutes et rincez à l'eau très fraîche. Ensuite, lavez votre visage avec de l'eau très chaude, puis rincez à l'eau très froide ;

les pores vont se dilater puis se refermer rapidement et expulser toutes les petites saletés qui les obstruaient.

Pour un grain de peau affiné :

Prenez du miel liquide, mélangez avec 2 gouttes de jus de citron, appliquez cette préparation sur le visage, laissez agir 10 minutes et rincez à l'eau tiède (convient à tous les types de peau).

Peaux ternes :

Ecrasez des fraises bien mûres et mélangez-les avec une c. à soupe d'huile d'amande douce. Mettez cette purée entre deux gazes (compresses) et laissez une trentaine de minutes, puis passez un coton avec du lait frais sur la peau et rincez à l'eau fraîche.

Pour les petites rides des peaux sèches :

Mélangez du blanc d'œuf non battu avec une c. à soupe de crème fraîche, laissez 15 minutes sur le visage, puis rincez à l'eau fraîche.



Un teint éclatant :

Battez un jaune d'œuf avec une c. à soupe d'huile d'olive. Appliquez sur votre visage et votre cou pendant 20 minutes puis rincez à l'eau tiède

Contre les rides :

Appliquez sur votre visage et votre cou du miel liquide. Laissez agir environ 20 minutes et rincez à l'eau de rose/oranger ou eau fraîche.

Peaux grasses :

Mélangez une c. à soupe

d'argile blanche fine avec un peu d'eau tiède pour en faire une pâte épaisse. Étalez sur le visage, gardez 15 minutes puis rincez à l'eau chaude, avant de passer un jet d'eau fraîche.

Peaux sensibles :

Mélangez une c. à soupe de farine avec du lait entier, faites une pâte, étalez sur le visage et le cou et laissez reposer 10 minutes. Rincez avec de l'eau fraîche ou une lotion aux fleurs (oranger, rose...)

BÉBÉ

Que faire s'il prend le jour pour la nuit ?



C'est tout à fait normal dans les premières semaines de la vie. L'horloge interne (l'horloge biologique qui commande les rythmes humains) n'est pas encore réglée sur 24 heures. La périodicité jour/nuit apparaît spontanément vers 1 mois : les éveils dans la journée s'allongent un peu, les plages de sommeil nocturne aussi... Vers 4 mois, tout est en place en principe, et le bébé peut dormir des nuits de 8 h à 9 h ! D'autres bébés sont plus lents à établir leur rythme. Il faut les y aider.

Comment aider bébé à établir son rythme ?

- Accentuer le contraste jour/nuit. Le mettre dans l'obscurité la nuit, dans une pièce à la lumière, le jour. Lui parler et jouer avec lui le jour ; s'en occuper la nuit en silence et dans une demi-obscurité.

- Et à partir de 4 mois, régulariser les horaires de lever et de coucher, ainsi que les heures de repas. Ces "donneurs" de temps vont faciliter l'apparition d'éveils de plus en plus longs dans la journée et des plages sommeil de plus en plus longues la nuit.

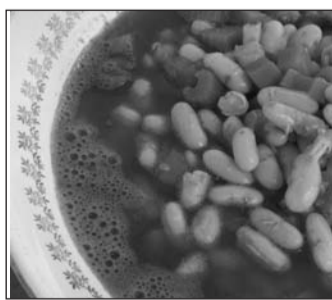
Astuces

Chocolat aromatisé :



Pour donner beaucoup plus de saveur à un entremets au chocolat, faites fondre du chocolat en plaque dans un café très fort. Vous serez ravi du résultat.

Des haricots blancs bien cuits :



Pour rendre les haricots blancs bien moelleux et bien tendres, n'ajoutez le sel et la tomate qu'à mi-cuisson

Le romarin, une plante stimulante :



Dans les pommes de terre sautées comme dans le potage aux légumes, c'est un régal. Mais utilisez-le judicieusement dans votre cuisine, car c'est une plante stimulante...

La bonne cuisson des artichauts :



Les artichauts sont excellents pour les personnes fragiles du foie. Mais savez-vous qu'il n'est pas bon de les faire cuire longtemps à l'avance ? Faites-les cuire le jour-même où vous les consommez.

TAEKWONDO

4^E CHAMPIONNAT MAGHRÉBIN À ORAN

Sortie ratée pour les Verts

Cette manifestation a été une bonne réussite pour les athlètes marocains et tunisiens. Par contre, les Algériens ont raté leur participation à cette compétition internationale.

SHIRAZ BENOMAR

Le 4^e championnat maghrébin de taekwondo n'a pas souri aux Algériens.

PH/D. R.

La quatrième édition du championnat maghrébin de taekwondo seniors dames et messieurs, organisée par la ligue de wilaya d'Oran, et, bien sûr, en collaboration avec la Fédération algérienne de taekwondo, a regroupé plus de 40 athlètes dont 16 filles dans différentes catégories de poids, représentant quatre pays : l'Algérie pays organisateur, la Libye, le Maroc et la Tunisie. Cette manifestation a été une bonne réussite pour les athlètes Marocains et Tunisiens; par contre, les Algériens ont raté cette compétition internationale. Les quatre premières médailles d'or ont été remportées par les Tunisiennes dans

les 5 combats en finale dames; il s'agit de Zineb Elaamdouni dans la catégorie des -49 kg, Hour Essedik dans la catégorie de -53 kg, Imene Elwaslati dans la catégorie des -57 kg et Amira Abdelli dans la catégorie des -73 kg. Enfin, la cinquième médaille d'or a été décrochée par l'Algérienne Cherifi Rachida dans la catégorie des -67kg. Chez les messieurs, la première place est revenue aux Marocains qui ont récolté quatre médailles d'or : la première a été remportée par Melghaghi Mohamed Ali dans la catégorie des -58 kilogramme, la deuxième médaille a été arrachée par

Serdji Mohamed dans la catégorie des -63 kg, la troisième médaille par Cherhoubi Issam dans la catégorie des -80 kg et enfin la quatrième médaille d'or a été glanée par Kerdjadi Mohamed (+87 kg). Sur les quatre autres titres mis en jeu, l'Algérie a remporté le dernier titre par Yasmine Mokdad en catégorie des -54 kg alors que les deux premiers titres sont revenus aux Tunisiens Nadal Afbou (68 kg) et Trabelsi Sif Eddine (-74 kg); quant au troisième, il a été remporté par le Libyen Nedjmi El Hadi dans la catégorie des -87 kilogramme.

S. B.

CROSS-COUNTRY

TOURNOI MAGHRÉBIN SCOLAIRE

L'Algérie à la première place chez les minimes filles

Le tournoi maghrébin scolaire de cross country, dans la catégorie minimes filles, a été remporté par la jeune athlète algérienne Hajer Sakhal dans la distance des 2.000 m à Sakiet Sidi Youssef. Cette manifestation a vu la participation de plusieurs athlètes qui sont venus du Maroc, de Tunisie et de Libye. La deuxième place a été dominée par l'athlète Imene Othmane qui est originaire de la Tunisie et enfin la troisième place du podium et revenue à la Marocaine Oumaima Joufi. Par équipes, ce sont les Tunisiennes qui

ont remporté la première place du classement général suivies des Marocaines. La troisième place est revenue aux Algériennes.

Les minimes garçons ont raté les première et deuxième places du podium. L'Algérien Abdelhal Assadi a terminé à la troisième place du 3.500 m alors que les 1^{ere} et 2^e places sont revenues aux Marocains Lotfi Bouarfa et Ali Houssein Klaou. Au classement général par équipes, l'Algérie s'est contentée de la 3^e place derrière le Maroc et la Tunisie.

CHAMPIONNAT NATIONAL

24 athlètes du Centre-est repêchés

Plus de 20 athlètes ont été repêchés lors du championnat national de cross country qui s'est déroulé à Tizi-Ouzou. Pour rappel, tous ceux qui se sont qualifiés à cette manifestation vont participer au prochain championnat national qui servira également de tremplin pour la sélection nationale de cross-country qui va participer au prochain championnat arabe qui se déroulera le 6 mars prochain en Algérie, et même au championnat du monde prévu en Pologne le 28 mars prochain. Ces athlètes sont issus des wilayas du Centre-est du pays. La majorité des athlètes qui ont marqué leur territoire sont originaires de

la wilaya de Bordj Bou Arreridj. Ils ont occupé les premières loges du classement dans les catégories seniors hommes, cadettes et juniors garçons, cadettes et juniors filles. Par contre, les athlètes de la wilaya de Jijel se sont imposés dans la catégorie seniors dames, alors que par équipes, la première place est revenue à la wilaya de Tizi-Ouzou. Dans la catégorie juniors garçons, ce sont les athlètes de la région de Sétif qui ont occupé la première place du podium alors que chez les filles, la wilaya de Bejaia a arraché la première place au classement général.

S. B.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية قسنطينة

مديرية التنظيم والشؤون العامة

مصلحة الشؤون القانونية والمنازعات

مكتب نزاع الملكية والمنازعات

القرار رقم / 463 المتضمن فتح تحقيق مسبق لعملية نزع الملكية من أجل المنفعة العمومية

لإجاز مشروع وضع مركز تخفيض ضغط الغاز ببلدية حامة بوزيان

إن والي ولاية قسنطينة

- بمقتضى الأمر رقم 75/58 المؤرخ في 26/09/1975 والمعدل والمتمم المتضمن القانون المدني.

- بمقتضى القانون رقم 84/09 المؤرخ في 04/02/1984 المتضمن التنظيم الإقليمي للبلاد.

- بمقتضى القانون رقم 90/08 المؤرخ في 07/04/1990 المتعلق بالبلدية المتمم.

- بمقتضى القانون رقم 90/09 المؤرخ في 07/04/1990 المتعلق بالولاية المتمم.

- بمقتضى القانون رقم 18/11/1990 المتضمن التوجيه العقاري.

- بمقتضى القانون رقم 91/11 المؤرخ في 27/04/1991 الذي يحدد القواعد المتعلقة بنزع الملكية من أجل المنفعة العمومية.

- بمقتضى المرسوم رقم 93/186 المؤرخ في 27/07/1993 المتمم المحدد لكيفية تطبيق القانون رقم 91/11 المؤرخ في 27/04/1991 المحدد للقواعد المتعلقة بنزع الملكية من أجل المنفعة العمومية والمتمم بالمرسوم التنفيذي رقم 248/05 المؤرخ في 10/07/2005.

- بمقتضى المرسوم رقم 94/215 المؤرخ في 23/07/1994 الذي يحدد أجهزة الإدارة العامة في الولاية وهيكلها.

- نظرا للمراسلة رقم 1178 المؤرخة في 31/01/2009 الصادرة عن شركة سونلغاز المتضمنة طلب نزع الملكية من أجل المنفعة العامة في إطار إجاز المشروع المذكور أعلاه.

- بإقتراح من السيد مدير التنظيم والشؤون العامة.

يقرر

المادة الأولى : يفتح تحقيق مسبق لإقرار ثبوت المنفعة العمومية لنزع الملكية، لفائدة شركة سونلغاز من أجل إجاز مشروع وضع مركز تخفيض ضغط الغاز ببلدية حامة بوزيان.

المادة الثانية : تعيين لجنة تحقيق على مستوى بلدية حامة بوزيان وتتكون من السادة :

- بورامول ياسر ياسين مهندس معماري بمديرية التعمير والبناء رئيسا

- وشنان علاوة مهندس دولة بمديرية المصالح الفلاحية عضوا

- رايس رابح مهندس معماري بمديرية التعمير والبناء عضوا

المادة الثالثة : يفتح تحقيقا لمدة 15 يوما، بمقر بلدية حامة بوزيان من الساعة 9 صباحا إلى غاية الساعة 12 و من الساعة الواحدة 13 زوالا إلى الرابعة مساء 16.00 وهذا ابتداء من تاريخ نشر هذا القرار في الجرائد الوطنية.

المادة الرابعة : عند إنتهاء مدة التحقيق تقدم اللجنة تقريرا إلى الولاية في أجل (15) يوم يتضمن إستنتاجاتها بشأن طابع المنفعة العمومية للمشروع المذكور أعلاه.

المادة الخامسة : يجب على شركة سونلغاز نشر هذا القرار في جريدتين وطنيتين.

المادة السادسة : خذ مكافأة أعضاء لجنة التحقيق حسب كفاءات ونسب مصاريف المهام المسموحة للموظفين وفقا للتنظيم المعمول به وتكون المكافأة على عاتق الهيئة المستفيدة عن عملية نزع الملكية.

المادة السابعة : يكلف كل السادة : الأمين العام للولاية، مدير التنظيم والشؤون العامة، مدير أملاك الدولة، مدير المحافظة العقارية، مدير المصالح الفلاحية، مدير شركة سونلغاز، مدير وكالة مسح الأراضي، قائد المجموعة الولائية للدرك الوطني، رئيس أمن الولاية، رئيس دائرة حامة بوزيان، رئيس المجلس الشعبي لبلدية حامة بوزيان، المحافظين المحققين، بتنفيذ هذا القرار الذي ينشر في مدونة القرارات الإدارية للولاية.

الوالي

FOOTBALL - CHAMPIONNAT NATIONAL DE D I (21^E JOURNÉE)

PREMIÈRE VICTOIRE DE LA JSK À L'EXTÉRIEUR

Deux points seulement séparent la JS Kabylie, deuxième au classement, du leader du championnat national de division une, le Mouloudia D'Alger, après sa belle victoire décrochée en déplacement au détriment du MC Oran.

PAR MOURAD SALHI

C'est une Première victoire pour les canaris à l'extérieur depuis l'entame de la saison, un premier succès également pour le nouvel entraîneur fraîchement installé à la barre technique de la JSK, le Suisse Alain Geiger. L'unique but de cette rencontre a été l'œuvre de Hamiti à la 24^e minute de jeu; ce joueur vient d'inscrire ainsi son sixième but de la saison. Le faux pas était interdit pour cette équipe Kabyle d'autant plus que son poursuivant, la JSM Bejaia, a arraché difficilement une victoire sur ses bases devant l'USM Alger sur un penalty sifflé par Benouza à la toute dernière minute du terme.



Aouadia, auteur de la passe décisive face au MCO.

Le moindre accroc du MCA, permettra à la JSK de prendre logiquement les commandes, sachant que le Mouloudia d'Alger a un match retard et la rencontre qui devrait se jouer entre ces deux équipes pour le compte de la 22^e journée a été reporté en raison du déplacement de la JSK en Gambie pour son premier match de la ligue des champions d'Afrique. Le bon coup réalisé par cette équipe de la JSK lui permet donc de s'emparer de la deuxième place seule à deux longueurs du leader. La rencontre qu'a abrité le stade

Zabana a été dominée par les visiteurs du début jusqu'à la fin; les Oranais, malgré quelques actions, ont trouvé du mal à revenir au score pour au moins terminer la rencontre sur un score de parité, mais ce ne fut pas le cas, la JSK étant plus offensive avec ces trois attaquants. L'autre affaire de cette journée a été réalisée par la JS Bejaia devant l'USM Alger au Stade de l'unité magrébine de Bejaia. L'équipe locale qui voyage bien à l'extérieur, a rencontré toutes les peines du monde pour arracher une victoire sur ses bases. La JSMB reste

l'équipe la plus en forme ces derniers temps, en réalisant sa dixième victoire de la saison devant l'USMA qui était pourtant, décidée à revenir avec un match nul afin de bien négocier la prochaine journée sur ses bases devant l'ES Setif. Le grand perdant de cette journée fut l'USM Harrach qui a effectué un déplacement périlleux à Tlemcen pour contrer le WAT; les Harrachis reviennent à la maison avec une défaite amère qui peut leur coûter cher. Les deux buts de la rencontre ont été l'œuvre de Ghezal. M. S.

Ph / D. R.

TOURNOI DE FOOTBALL L'USM Blida rend hommage à ses martyrs

Les anciens joueurs de la ville des Roses ont organisé un tournoi de football en hommage aux martyrs qui ont évolué sous les couleurs de l'équipe blidéenne. Le premier match a mis aux prises le club organisateur et l'ES Mostaganem alors que l'autre rencontre a réuni deux équipes d'Alger et de la Mitidja. Cette compétition était une occasion pour rouvrir le chapitre des anciens joueurs, blidéens en particulier et algériens en général qui ont montré leurs capacités durant la Révolution armée dans cette région. Peu de gens connaissaient le travail effectué par ces sportifs tout au long de cette période coloniale dont de nombreuses infrastructures sportives de la région portent leurs noms. L'USM Blida à elle seule compte 26 martyrs depuis sa création, ensuite viennent le Mouloudia d'Alger, l'USM Alger et le MC Oran. Les joueurs de ces clubs ont intégré les rangs de l'ALN dès le déclenchement de la révolution de novembre 1954. Actuellement à Blida, la majorité des stades portent les noms de ces martyrs à l'instar des frères Brakni, Hamoud Daidi ou le chahid Zouraghi qui ont tant donné pour leur club, pour intégrer ensuite la lutte armée. S. B.

CHAMPIONNAT - ÉTRANGER

HASSAN YEBDA :

«On est condamnés à réagir face à Sunderland»

Le milieu international algérien de Portsmouth (Premier league anglaise), Hassan Yebda, a indiqué que son équipe est condamnée à réagir demain face à Sunderland, au lendemain de la cuisante défaite concédée devant Manchester United (5-0), pour le compte de la 25^e journée du championnat d'Angleterre. "Nous sommes dos au mur. Si nous gagnons contre Sunderland ce sera très important pour nous. Nous devons tout donner demain dans l'objectif d'amorcer notre mission de sauvetage de l'équipe", a déclaré Hassan Yebda dimanche au site officiel du club. Portsmouth occupe la position de lanterne rouge de la Premier league avec quinze points, à sept



points de Bolton, première équipe non relégable. "Nous avons complètement raté notre match face au leader. La victoire de Manchester United est méritée", a affirmé Yebda, revenant sur la déroute face aux poulains d'Alex Ferguson. Yebda, considéré comme la révélation de la sélection algérienne lors de la CAN 2010 qui s'est déroulée en Angola (10-31 janvier), estime que la pression pesera énormément sur son équipe face à Sunderland. "Peut-être la pression sera-t-elle bonne pour nous. Nous devons démontrer ce que nous pouvons faire. On a laissé filer plusieurs points chez nous, chose qui devra nous pousser à sortir le grand jeu lors de ce match pour ne pas compromettre nos chances de maintien", a-t-il conclu.

CHAMPIONNAT LIGUE 1 L'Algérien Nassim Akrou a doublé avec Grenoble



L'ancien international algérien de Grenoble, Nassim Akrou, a été l'auteur d'un doublé lors de la rencontre face à l'AJ Auxerre (5-0), disputée samedi, comptant pour la 23^e journée du championnat de France de première division (Ligue 1). Nassim Akrou, titularisé en attaque aux côtés de Ljuboja, a inscrit son premier but à la dixième minute de jeu, alors que son équipe avait ouvert le score deux minutes auparavant, grâce à une tête consécutive d'un centre de Matsui. L'Algérien est parvenu à récidiver juste avant la mi-temps en inscrivant la quatrième réalisation pour son équipe d'une reprise à bout portant après une remise de la tête de l'un des ses coéquipiers. En dépit de cette large victoire, les Grenoblois restent toutefois lanterne rouge au classement général de Ligue 1 avec seulement 10 pts.

Hameur Bouazza (Blackpool) forfait deux semaines



L'attaquant international algérien de Blackpool (D2 anglais), Hameur Bouazza, devra être éloigné des terrains durant deux semaines en raison d'une blessure. L'auteur du but victorieux contre la Côte d'Ivoire en quart de finale de la CAN 2010 qui s'est déroulée en Angola, souffre actuellement d'une douleur à l'aîne, ajou-

te la même source. Après avoir passé des examens chez un spécialiste, il lui a été imposé un repos d'une quinzaine de jours avant de reprendre le chemin des terrains avec son équipe. Cette blessure pourrait remettre en cause la participation de Hameur Bouazza au match amical contre la Serbie, prévu le 3 mars prochain au stade du 5 juillet, en prévision du Mondial 2010 prévu en Afrique du Sud (11 juin- 11 juillet).

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE BENI-MESSOUS
SIÈGE : HOPITAL ISSAD HASSANI BENI-MESSOUS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°05/2010

Le centre hospitalo-universitaire de Béni-Messous lance un avis d'appel d'offres national restreint en application des articles 21 et 25 du décret présidentiel n°02-250 du 24/07/2002 portant réglementation des marchés publics modifié et complété, ayant pour objet : LA FOURNITURE DE CONSOMMABLE DE CARDIOLOGIE.

Le présent avis d'appel d'offres national restreint s'adresse aux fabricants, leurs représentants exclusifs et importateurs agréés par le ministère de la Santé de la Population et de la Réforme hospitalière et ce, conformément aux dispositions des articles 15,21,23 et 25 du décret présidentiel n°02-250 du 24/07/2002 modifié et complété, portant réglementation des marchés publics.

Le soumissionnaire peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis doivent se rapprocher de la direction générale du CHU de Béni Messous, "**Bureau des marchés**", pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de la somme de **trois mille "3000.00" dinars**.

L'offre doit comporter :

Le dossier de soumissionnaire doit comprendre une offre technique composée de :

- La déclaration à souscrire selon le modèle ci-joint datée et signée
- L'engagement solidaire selon modèle ci-joint

-Le présent cahier des charges paraphé par le soumissionnaire avec la mention "lu et approuvée"

-Le registre de commerce "copie légalisée"

-L'extrait de rôles apuré ou échéancier de paiement (copie conforme)

-La carte d'immatriculation fiscale légalisée et attestations fiscales

-Pour les sociétés, une copie de l'acte constitutif (statut de la société)

-L'attestation de mise à jour CNAS-CASNOS légalisée et en cours de validité

-Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire signataire du marché en cours de validité

-Le bilan financier des trois dernières années visé par le commissaire au compte et les références bancaires

-L'agrément du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière en cours de validité

-Enregistrement des produits

-Attestation de représentation exclusive pour les représentants

-Une attestation légalisée justifiant l'accomplissement de la procédure de dépôt légal des comptes sociaux délivrés par les antennes locales du centre national du registre du commerce

Une offre financière composée de :

- Le bordereau des prix unitaires dûment signé par le soumissionnaire

-Le devis quantitatif estimatif de l'offre

-Une soumission selon le modèle ci-joint

Les deux plis doivent être adressés à la direction générale du CHU de Béni-Messous "**Bureau des marchés**" dans une seule grande enveloppe principale ne comportant aucune inscription extérieure outre que le numéro, l'objet de l'appel d'offres et la mention suivante :

**A M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CHU DE BENI-MESSOUS HÔPITAL ISSAD HASSANI
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
RESTREINT N°05/2010
AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE DE
CONSOMMABLE DE CARDIOLOGIE
SOUSSION — "A NE PAS OUVRIR"**

La date de dépôt des offres est fixée à trente (30) jours à compter de la première parution du présent avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP au siège du CHU de Béni-Messous à **13h30**. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières qui se tiendra le même jour de la date de dépôt des offres à **14h00** au siège du CHU de Béni Messous "**Salle des réunions**".

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant une période de **trente "30" jours** à compter de la date de dépôt des offres.

Le directeur général

Midi Libre N° 886 Lundi 8 février 2010 - ANEP 796 442

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE ROUBA
COMMUNE DE REGHAIA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°06/SPCM/2010

Un avis d'appel d'offres national restreint est lancé, par le président de l'APC de Réghaïa pour :

- 1-RÉALISATION D'UNE CANTINE SCOLAIRE SISE À L'ÉCOLE ATTALAH CITÉ DJAAFRI
- 2-RÉALISATION D'UNE CANTINE SCOLAIRE SISE À L'ÉCOLE ALI KUOUDJA II

Les entreprises qualifiées intéressées peuvent soumissionner pour (01) ou plusieurs lots sauf que l'entreprise ne sera retenue que pour un seul lot et sont appelées à retirer le cahier des charges à l'adresse ci-dessous, contre paiement de **mille dinars (1000,00 DA) auprès du :**

"BUREAU DU SECRÉTARIAT PERMANENT DE LA COMMISSION DES MARCHÉS" 1^{er} étage bureau n°02" siège de la commune de Réghaïa, circonscription administrative de Rouba

Les offres doivent être obligatoirement accompagnées des pièces suivantes dûment légalisées.

1 Offre technique :

- La déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint)
- Le présent cahier des charges paraphé par le soumissionnaire annexé de ses spécifications techniques
- Une copie légalisée du registre de commerce
- Carte d'immatriculation fiscale
- Une copie légalisée du certificat de qualification et classification professionnelle
- Une copie légalisée de l'extrait du casier judiciaire du soumissionnaire
- Les bilans comptables et leurs annexes indiquant les différents résultats financiers des 03 dernières années visés par les services des impôts
- Les copies légalisées des attestations fiscales et d'organisme de sécurité (CASNOS-CACOBATH extrait de rôle C.I.F.-CNAS)
- Une copie légalisée de l'extrait du casier judiciaire du soumissionnaire
- Liste des moyens humains et matériels à mettre dans le cadre du présent projet
- Liste des moyens humains et matériels de l'entreprise (joindre copie légalisée des cartes grises et factures d'achat)
- Le statut de l'entreprise en cas personne morale

-Attestations de bonne exécution

-Attestation de solvabilité délivrée à la date de l'avis d'appel d'offre

-Copie légalisée de l'attestation de dépôt légal de comptes sociaux

-Le planning de réalisation et d'organisation des travaux et délais d'exécution des travaux

2 Offre financière :

- La lettre de soumission (selon modèle ci-joint)
- Le bordereau des prix unitaires dûment signé par le soumissionnaire
- Le devis quantitatif-estimatif de l'offre dûment signé par le soumissionnaire. Eventuellement, le devis quantitatif-estimatif des variantes de l'offre

Les entreprises intéressées par le présent avis et ayant une qualification de la catégorie II et plus, l'activité principale est **les travaux bâtiments**.

Les offres doivent être adressées à M. le président de l'assemblée populaire communale de Réghaïa sous double pli cacheté portant deux enveloppes séparées (offre technique - offre financière) l'enveloppe extérieure ne porte, que la mention :

"Avis d'appel d'offre national restreint : (intitulé du projet)"

Délais de préparation des offres est de **30 jours**.

La date de dépôt des offres est fixée le 10 mars 2010 à **12h00**.

L'ouverture des plis technique et financier est fixé le 10 mars 2010 à **14h00**.

(Article 109 du décret présidentiel n°02-250 du 24/07/2002 modifié et complété par le décret 301-03 du 11/09/2003, modifié et complété par le décret présidentiel n°08-338 du 26/10/2008 portant réglementation des marchés publics).

La durée de validité des offres est fixée à 30 jours à compter de la date de dépôt des offres (cette durée est égale à la durée de préparation des offres).

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

Le président de l'assemblée populaire communale de Réghaïa

Midi Libre N° 886 Lundi 8 février 2010 - ANEP 796 418

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BATNA
DAIRA DE AIN TOUTA
COMMUNE DE BÉNI FEDHALA

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL RESTREINT N°02/2010 (PCD 2010)

Le président de l'Assemblée populaire communale de BÉNI FEDHALA informe les soumissionnaires qualifiés intéressés par cette offre relative au projet suivant :

- 1) RÉALISATION DE LA ROUTE RELIANT BÉNI FEDHALA-AÏN TOUTA PAR THENIETTE EL GUAROUAOU SUR 4.5 KMS (1^{re} tranche)

qu'ils peuvent retirer le cahier des charges auprès de l'APC contre le paiement de la somme de : **1.000 DA**.

L'offre doit contenir deux enveloppes, la première intitulée "**Offre technique**", l'autre intitulée "**Offre financière**", les deux enveloppes fermées et cachetées dans une enveloppe extérieure fermée et anonyme ne comportant que la mention suivante : **A M. le P/APC de BÉNI FEDHALA Avis d'offre national n°02/2010 et l'intitulé du projet**.

L'enveloppe (A) porte la mention "Offre technique" et doit contenir les pièces administratives suivantes :

- 1)-La déclaration à souscrire dûment signée et établie selon cahier de charge
- 2)-Copie du registre de commerce légalisée
- 3)-Certificat de qualification dans le domaine concerné 2ème catégorie et plus (suivant le cahier de charge)
- 4)-Extrait de rôles original ou légalisé par service impôt
- 5)-Casier judiciaire du soumissionnaire (original)
- 6)-Les attestations de mise à jour (CNAS-CASNOS-CACOBATH) copies légalisées
- 7)-Les moyens matériels + (cartes grises +

assurances)

8)-Les références professionnelles (attestations de bonne exécution + PV de réception provisoire)

9)-Les moyens humains + déclaration auprès de la CNAS du personnels précités

10)-Planning d'exécution

11)-Les bilans comptables des trois dernières années

12)-La caution de la soumission

L'enveloppe (B) porte la mention "Offre financière" et doit contenir les pièces suivantes :

1)-La lettre de soumission

2)-Le bordereau des prix unitaires dûment signé par le soumissionnaire

3)-Le devis quantitatif et estimatif dûment signé par le soumissionnaire + délais d'exécution

4)-Les cahiers de prescriptions spéciales et communes

Les offres doivent être déposées le : 15/02/2010 à 9:30.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite du dépôt des offres.

L'ouverture des plis se fera le dernier jour ouvrable correspondant à la date limite de dépôt des offres à 10h30 en séance publique et en présence des soumissionnaires désireux d'y assister au siège de la commune.

Le P/APC

Midi Libre N° 886 Lundi 8 février 2010 - ANEP 796 416

Immobilier

● Achat

◆ Cherche pour achat villa R+1 (700 m² et plus) avec jardin, côté Dar Diaf Chérage, Dely Ibrahim, Draria, El Achour (offre le bon prix) ag. int.s'abst. Tél. : 021-74-93-06/ 0552-11-66-65/0550-19-88-34

◆ Cher. achat joli F2-F3, Alger centre et environs Bd Témly, Bd Med V, Golf, Hydra, Bd Bougara
Tél : 021-74-93-06/ 04-74-65-83

◆ Cher. achat F5 standing (150m² et plus) vue s.mer, télémly, côté Saint george, Franklin Roosevelt, Soudani Boudjema, Golf (immeub. st.) Ag.int. s'abst.
Tél : 0552-11-66-65/ 0550-19-88-34

● Vente :

◆ vend villa 400m² R+1 jardin, DNC cheraga, dar Diaf
◆ Villa 500m² R+2, bien située coopérat.
El Djanene, Dely Ibrahim
Tél. : 0550-19-88-33

◆ Vend villa 1.200 m², R+1, beau jardin, pied dans l'eau, vue s. la baie d'Alger, La Perouse, chemin des Ruines; ag. int.s'abst.
Tél : 0552-11-66-65

◆ Vends villa Adenaline 900 m², Blaise Pascal, Télémly
◆ vend villa (350m²) sur grand Bd télémly Tél: 0552-11-66-65

◆ Vends F1 (30m²), Duc des Cars Télémly
◆ F3 Hussein Dey
◆ F3 Berazouane
◆ F3 Aérohabitat

◆ F6 Didouche
◆ F4 Télémly
Tél : 021-74-93-06/ 0550-19-88-34

◆ Vends 1 superbe joli F6 aménagé en F4 (200 m²) vue s. mer + garage, Bd Télémly, côté Beaux Arts (refait)
◆ Vend. F5 (150m²) vue s.mer immb. st. Bd Med V,
Tél. : 0552-11-66-65/ 0550-19-88-34

◆ Vends terrain 200m² conviendrait pour résidence, Dely Ibrahim tél : 021-74-93-06

◆ Vends F4 vue s. mer, immeuble La Fayette
◆ F4 Viaduc vue s. mer, Télémly
◆ F5 Bd Med V
tél. : 021-74-93-06 / 021-74-65-83

● Location :

◆ Loue local (joli) 280m², bien situé, rue Didouche Mourad.
◆ Loue 180 m² conviendrait pour rest.ou salon thé
DidoucheTél. : 0550-19-88-33/0550.19-88-34

◆ Urg. étranger cher. location F5-F6 pour bureau à Hydra, Macklay, Poirsson, Golf, Paradou, El Biar ag. int.s'abst. tél. : 0552-11-66-65.

◆ Loue pour étranger F5 + terrasse (250m²) Bd Télémly.
◆ F5 haut standing + terrasses vue sur mer, côté Saint george
◆ F5 niveau de villa + terrasse-jardin, Clairval.
◆ F5 standing, côté Toyota, Val d'Hydra. ag. int.s'abst. tél. : 0552-11-66-65/ 0550-19-88-34

◆ Loue superbe, grande et jolie

résidence R+1 haut standing, avec beau jardin, piscine, sauna-hammam (convient pour habitation) ag. int.s'abst.
Tél. : 052-11-66-65

◆ Urg. cher. location F2-F3 st. conviendrait pour bureaux, Bd Télémly, Bd Didouche, Sacré cœur tél. : 021-74-65-83/ 021-74-93-06

◆ Loue villa R+1 standing, piscine bien située, Draria.
◆ Loue villa R+2 conviendrait pour bureaux ou habitation, Hydra, rue des Jardins. tél. : 0552-11-66-65

◆ Loue F3 standing, Golf
◆ F4+parking, Dely Ibrahim
◆ F4 meublé, Ben Aknoun
◆ F4 (300m²), Mohammadia
◆ F7 duplex, Hydra
◆ Loue villa meublée R+2 Draria
Tél: 0550-19-88-39

◆ Cher. location F2-F3 Alger-Centre et environs. Bd Télémly, Bd Med V, El Biar, Didouche Mourad, Sacré Cœur
tél : 021-74-93-06

◆ Loue villa R+2 haut stan. (meublé bien située, coopérat. Samira (Ouled Fayet) Ag.int. s'abst. Tél : 0552-11-66-65/ 0550-19-88-34

◆ Loue local 30m², Golf
◆ 70 m², Bd Med V
◆ 400m², Bd Zighout Youcef
◆ 350m², Bd Télémly
◆ 350 m², Sidi Yahia
Tél. : 0550-19-88-33/ 0550-19-88-34
◆ Loue de belles résidences standing R+1, jardin, piscine, Cheraga, les Grands Vents, Hydra, Maklay Tél. : 0552-11-66-65

AGENCE IMMOBILIÈRE "LE NID DOUILLET"

29 av. Mustapha El-Ouali Essaid (ex-Debussy) Alger
Tél: 021-74-44-41 / 0665-25-04-29 / 0770-91-20-00

● Bd Mohamed V, côté immeuble la Fayette : loue pour une longue durée une villa, style colonial, sup.400 m², rénovée pour école privée, garderie, siège de société ou autre, composée d'une entrée principale et issue de secours, 2 façades, r-d-c surélevé/garage pour 2 voitures, studio au jardin de 30m², 1^{er} étage/4 pièces, w-c, s-d-b, balcons, terrasse, toutes commodités, climatiseurs, interphone. La villa est surélevée par rapport au studio, 2 entrées, une sur la cuisine, et l'autre sur grand salon, prix : 15U

● Carnot : loue un niveau de villa, r-d-c, sup.120m², composé d'un F4, avec aire de stationnement pour une voiture, prix : 06U

● Baranès II : loue 03 locaux, pour dépôt, 02X50m² plus 35m² espace pour stationnement, proximité autoroute, prix : 05U

● Pasteur : vends un F4, 5^e étage, sup.92m², sans ascenseur, avec balcon, vue sur le boulevard, prix : 1.280U

● Rue Charas : vends un fonds de commerce, d'un local, sup.92m², avec soupente de 90m², fini, très propre, avec 10m de façade, prix : 4.000U

● Bd Amirouche : vends un local, sup.200m², façade de 12m, avec arrière boutique et w-c, prix : 8.000U

● Didouche-Mourad : loue un ex-restaurant, style mauresque équipé de meubles et de décoration, possédant un dossier complet avec agrément pour une salle des fêtes, prix : 80U

● A 300m de la placette : loue un superbe studio, 1^{er} étage, sup. 25m², refait entièrement, convient pour bureaux, habitation, sur bord de route, vue dégagée, prix : 3,5U

-Côté de l'extension A : loue un

niveau de villa, 1^{er} étage, composé d'un F3, propre tout neuf, quartier très résidentiel, prix : 35.000DA

● Telemly, côté Tonic : loue un F3, 7^e étage, avec ascenseur, propre, avec une terrasse et vue sur mer, prix : 08U/nég

● Cherche pour achat d'un F3, sur Hydra et environs

● L'Oasis : vends un niveau de villa, sup.82m², composé de 04 pièces, grande cuisine, avec cour, habitable et propre, prix : 1.080U

● Bainem : vends une très belle villa R+1, 200/400m², située au milieu du terrain, très belle finition, sous-sol/garage pour 06 voitures, cour pour 05 voitures, r-d-c grand salon, 03 pièces, cuisine, s-d-b, 1^{er} étage/grand salon, 03 pièces, s-d-b, 2^e étage/terrasse, prix : 9.000U

● Cherche pour location des villas pour habitation ou pour profession libérale

● Cherche pour location des appartements de type F1, F2, F3, F4, F5 et F6

● Bobillot : vends un F2, 4^e étage, sup.60m², propre et habitable, vue sur mer, prix : 750U/nég.

● Cap Djennat : vends une très belle villa R+1, 250/1.000m², composée de 07 chambres, un grand jardin avec des arbres fruitiers, avec une façade de 20m, sans vis-à-vis, très belle vue sur mer, prix 4.000U/nég

-Saket : vends un terrain, sup.3.480m², zone touristique, vue sur mer, avec acte, prix : 1,6U/nég

● En face centre commercial El Khalidj : loue pour bureau un niveau de villa, 1^{er} étage, sup.80m², composé d'un F4, prix : 06U

● Bouchebouk : vends un duplex, 2^e étage, sup.135m², situé dans un petit immeuble de 03 étages, composé d'un F5, refait, très propre, vue dégagée, prix 2.400U

● Rue du Hoggar : loue un F3 meublé, sup.90m², entrée indépendante, avec garage pour une voiture, jardin de 200m² avec arbres fruitiers, 02 w-c, 02 douches, très spacieux pour des étrangers, prix : 2.500 euros

● Chevalley, côté Clairval : loue un superbe niveau de villa, composé d'un F4, avec de superbes finitions, très beau jardin de 200m², terrasse, fontaine en décoration, situé dans une impasse, avec vue sur le grand terrain du golf, location pour des étrangers seulement, prix : 22U

● Telemly, côté Tonic : loue un F4 aménagé en F3, 3^e étage, sup.100m², très propre, avec ascenseur, cuisine équipée, composé d'un grand salon, 02 pièces, vue sur le grand boulevard, prix : 06U/ferme

● Poirson, côté des ambassades : vends un terrain, sup.1.750m², très résidentiel, situé dans une impasse, prix : 20U

● A 200m de l'église Notre-Dame d'Afrique : vends une villa R+1, style colonial, sup.155m², composée de 6 pièces, plusieurs terrasses, un puits d'eau, vue imprenable sur la mer et sur la baie, prix: 2300U

● Coopémad Nord : loue un F5 semi-meublé, r-d-c, sup.100m², refait, très propre, avec chauffage central, frigo, machine à laver, dans un quartier résidentiel avec aire de stationnement, jardin, prix : 08U/ferme

Agence Immobilière "El Massalih"

6 rue Chérif-Zahar Didouche-Mourad
05 50 57 93 68 / 021 63 10 16

VENDS

- F2, 57 m², 2^e étage Duc Des Cars. Prix : 650 u/n

- F2, 62 m², 4^e étage, Garidi I. Prix 900 u/n

- F2, 29 m², 1^{er} étage, rue Chérif-Zahar. Prix : 500 u/n

-F2, 45 m², 5e étage Sacré-Cœur. Prix : 700 u/n

- Maisonnette, 90 m², Blida-Centre + acte, deux

chambres + cour + cuisine. Prix : 360 u/n

- Villa, 2 façades, 140 m², avec un grand local à Ghermoul. Prix 3.200 u

Duplex chérage (R+1) Prix : 2 milliards

F5, 8e étage, 200 m² + terrasse à Meissonier
Prix : 1400 U/N

F4, 4e Dely Brahim, 96 m²

Prix : 1.200 U accepte promesse de vente

F4, 106 m² RDC, refait à neuf Chérif Tahar
Prix : 1.200 U/N

LOUE

- F3, Telemly, 75 m², 2e étage, sous sol. Prix : 4 u/n.

F2, niveau de villa, 80 m², Tixeraine
Prix : 2,5 U

AGENCE IMMOBILIÈRE "NASRI"

● Villa

-Ag. Nasri vends villa à Draria en bdr. sur 1.300m² top, avec piscine et TTC, prix 10 milliards nég. Tél : 021-44-76-49 / 0550-54-56-68

-Ag. Nasri vends car-casse lot Yasmine, 160/200m² en R+1 prix 3M 800 nég.
Tél : 21-44-76-49 / 0550-54-56-68

-Ag. Nasri vends plu-

sieurs villas et car-casses dans différents endroits
Tél : 21-44-76-49 / 0550-54-56-68

● Terrains

-Ag Nasri vend 1.000 m² et 2.600m² dans quartier très résidentiel à Birkhadem tél. 21-44-76-49 / 0550-54-56-68

-Ag. Nasri vend 650m² Dely Brahim, pas loin de la salle des fêtes «Grands vents» prix

144 u tél : 21-44-76-49 / 0550-54-56-68

● Prospection

-Ag. immob. Nasri est à votre service, si vous avez un produit à nous proposer ou si vous-mêmes, vous en recherchez... n'hésitez pas à nous contacter au www.nari-immobilier.com/info@nari-immobilier.com Tél.: 21-44-76-49 /021-56-56-22/0550-54-56-68.

Midi Libre

Cherche pour ses besoins des correspondants de presse dans les wilayas de **Jijel Khenchela, Biskra, Tebessa et Souk Ahras**

Prière d'envoyer CV à **direction@lemidi-dz.com** ou au téléfax **021 63 79 16**
Il ne sera répondu qu'aux candidatures intéressantes.

Offre d'emploi

Famille avec un enfant en bas âge cherche femme de ménage, la quarantaine, pour un travail de trois fois par semaine, habitant Zeralda et environs immédiats.
Contacter le **06 69 10 44 33** horaires de bureau seulement.

Midi Libre N°886 Lundi 8 février 2010 - 115/10

Demande d'emploi

Ingénieur d'Etat, très longue expérience dans études et suivi de réalisations, cherche emploi ou collaboration dans le domaine industriel en général ou pétrolier.

Tél. : 0550 34 02 56

PROGRAMME TÉLÉ



10h00 : Oggy et les cafards
10h30 : Nawadir wa Hikayat
12h00 : El_Maouze Wa Laimoun
12h30 : Ibtikarat
13h00 : Journal télévisé (édition du 13h)
13h30 : Rebeca
15h00 : Long métrage d'animation
16h30 : Kaasse el fadaa
17h00 : El-Aâlem baina yadak
17h30 : El-khal wa raihane
18h00 : Journal télévisé (édition Amazigh)
18h20 : Moutaât El-Maida
18h45 : Alouan min wadat el-madjedoub
20h00 : Journal télévisé (édition du 20h)
21h00 : Emission
22h00 : Telefilm
23h00 : Saniou el-wakte



08:30 Téléshopping
09:20 Le destin de Lisa
11:05 Météo
12:00 Attention à la marche !
12:55 Petits plats en équilibre
12:58 L'affiche du jour
13:00 Journal
13:50 Petits plats en équilibre
13:53 Météo
13:55 Les feux de l'amour
14:50 Vengeance maternelle
16:35 New York, police judiciaire
17:25 Monk
18:15 La Ferme célébrités en Afrique
19:05 Le juste prix
19:50 La prochaine fois, c'est chez moi
19:55 Météo

20:00 Journal
20:35 Moments de bonheur
20:37 C'est ma Terre
20:39 Courses et paris du jour
20:40 Météo
20:45 Joséphine, ange gardien

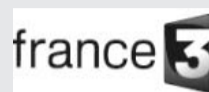


22:45 Esprits criminels



09:30 Amour, gloire et beauté
09:55 C'est au programme
10:50 Météo
11:00 Motus
11:30 Les Z'Amours
12:00 Tout le monde veut prendre sa place
12:50 Les Jeux à l'essai
12:55 Météo
13:00 Journal
13:50 Météo
13:55 Consomag
14:00 Toute une histoire
15:15 Comment ça va bien !
16:20 Rex
17:10 Paris sportifs
17:15 Rex
18:00 CD'aujourd'hui
18:10 En toutes lettres
19:00 N'oubliez pas les paroles
19:50 Météo
19:55 Image du jour
20:00 Journal
20:25 Les héros de la biodiversité

20:30 Tirage du Loto
20:34 Météo
20:35 FBI
21:18 D'art d'art
21:20 FBI



11:10 Plus belle la vie
11:35 Consomag
11:40 Le 12/13
11:45 Météo
11:50 Edition de l'outre-mer
11:55 Météo
12:00 Journal régional
12:25 Journal national
12:55 Météo
13:00 Drôle de 13 h
13:30 En course sur France 3
13:45 Inspecteur Derrick
14:50 Keno
14:55 Le chevalier de Maupin
16:35 Culturebox
16:40 Slam
17:10 Un livre un jour
17:20 Des chiffres et des lettres
17:50 Questions pour un champion
18:30 18:30 aujourd'hui
18:40 Le 19/20
18:45 Edition locale
19:00 Journal régional
19:30 Journal national
19:58 Météo
20:00 Tout le sport
20:10 Plus belle la vie
20:35 Les 17es victoires de la musique classique



22:55 Météo
22:58 La minute épique
23:00 Soir 3
23:30 La maison Russie



19:00 Arte Journal
19:30 Globalmag
19:50 Cap sur le Canada
20:35 Alphaville, une étrange aventure de Lemmy Caution
22:10 Sylvie Guillem, sur le fil



23:35 Horizons lointains



09:55 Absolutely stars
11:15 Caméra café 2
11:35 La petite maison dans la prairie
12:40 Météo
12:45 Le 12 45
13:40 Météo
13:45 Katya
15:30 Une grand-mère formidable
17:20 Le rêve de Diana
17:50 Un dîner presque parfait
18:50 100 % mag
19:45 Le 19 45
20:05 Caméra café 2
20:40 Star Wars : Episode III - La revanche des Sith
23:05 Alien 3



08H45 NESS... NESSMA
10H00 Little Einsteins
10H30 Dingue de toi
11H30 Qui veut gagner des millions?
12H30 BAB EL HARA
13H30 J A D
14H30 NESS EL CAN
16H30 J A D
17H30 Little Einsteins
18H00 Dingue de toi
19H00 BAB EL HARA
20H00 HOUDOÛ NESSBI
21H30 ROSE RED
23H30 Match de Foot-ball



11:25 Top chef
12:15 Les dossiers de vis ma vie
12:45 Friends
13:40 Stargate SG-1
15:15 Chéri, je change de famille
16:45 Cory est dans la place
17:10 Les Sorciers de Waverly Place
17:35 Friends
18:25 Stargate SG-1
19:50 Les dossiers de vis ma vie
20:15 12 Infos
20:35 La rupture



LA SELECTION DU JOUR



23h30

La maison Russie



Réalisateur : Fred Schepisi. Avec : Sean Connery (Barley Blair), Michelle Pfeiffer (Katya), James Fox.

Grand défenseur de la liberté d'expression, un éditeur anglais se retrouve impliqué dans une affaire d'espionnage... Le célèbre éditeur Barley Blair voyage souvent aux quatre coins du monde. Au cours de ses pérégrinations, cet amateur de jazz, de jolies femmes et de bon whisky, fait un jour la connaissance de Dante, un intellectuel russe dégoûté par le régime politique de son pays. Séduit par le discours enflammé de son interlocuteur, Barley promet de l'aider le cas échéant... C'est ainsi que quelques semaines plus tard, Dante s'arrange pour faire parvenir à Blair ses carnets de notes, dans le but de les faire publier.



20h35

Alphaville, une étrange aventure de Lemmy Caution



Réalisateur : Jean-Luc Godard. Avec : Eddie Constantine (Lemmy Caution), Akim Tamiroff (Henri Dickson), Anna Karina (Natacha), Howard Vernon (Pr Von Braun / Leonard Nosferatu).

L'agent spécial Lemmy Caution débarque à Alphaville, capitale d'une galaxie étrangère, pour retrouver son collègue disparu, le Russe Henri Dickson. Il doit aussi s'emparer du professeur von Braun, concepteur du superordinateur Alpha 60 qui règne sur cette ville inquiétante : conscience, larmes et sentiments sont interdits, et tout le monde semble anesthésié par les tranquillisants.



20h40

Star Wars



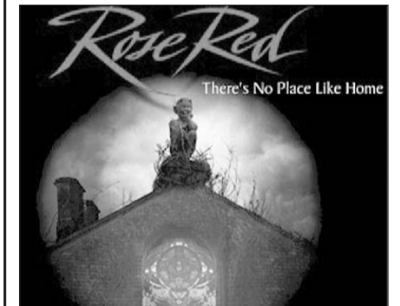
Réalisateur : George Lucas. Avec : Ewan McGregor (Obi-Wan Kenobi), Natalie Portman (Padmé), Hayden Christensen...

La Guerre des Clones fait rage. Une franche hostilité oppose désormais le Chancelier Palpatine au Conseil Jedi. Anakin Skywalker, jeune Chevalier Jedi pris entre deux feux, hésite sur la conduite à tenir. Séduit par la promesse d'un pouvoir sans précédent, tenté par le côté obscur de la Force, il prête allégeance au maléfique Darth Sidious et devient Dark Vador. Les Seigneurs Sith s'unissent alors pour préparer leur revanche, qui commence par l'extermination des Jedi. Seuls rescapés du massacre, Yoda et Obi Wan se lancent à la poursuite des Sith.



21h30

ROSE RED



Réalisé par : Craig R. Baxley
Avec : Jimmi Simpson, Nancy Travis, Matt Keeslar...

Rose Red est-il vraiment hanté ? Le professeur Joyce Reardon recrute six personnes dotées chacune d'un pouvoir paranormal particulier pour percer les secrets du manoir...



Web : www.lemidi-dz.com

Directrice de la publication : Saida Azzouz
e-mail : direction@lemidi-dz.com

Rédactrice en chef : Sihem Henine
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni

Standard : 021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com

Pour votre publicité s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, ALger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28

Bureau de Constantine : 100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine - Tél./Fax : 031.64.17.53
Bureau de Annaba : 24 rue Med Khemisti - Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-ouzou : Cité mohamed-Boudiaf BT 29 A Nouvelle Ville T. O. - Tél-Fax : 026.21.56.78

Impression : Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 D.A.
Compte Bancaire : SGA Bouzaréah : 02100007113000214 clé 16
CCP : 37 22 55 clé 54
Adresse : 26 rue Didouche mourad

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

La rage fait un mort à Zeboudja (Chlef)

Un sexagénaire originaire du village de Maïne, dans la commune de Zeboudja, a succombé aux blessures qui lui ont été causées par la morsure d'un chien enragé. En effet, la victime, faute de se présenter immédiatement au centre de santé pour subir le traitement approprié suite à cet incident, a rendu l'âme un mois plus tard. Il faut souligner que dans ces contrées rurales, les personnes mordues par des chiens se contentent de médicaments à base d'herbe ou consultent des charlatans. Toutefois, cette manière d'agir se termine généralement par le décès de la personne mordue dans le cas où l'animal incriminé est enragé. A titre de rappel, récemment, un homme âgé de 69 ans, habitant à Taougrit, a été, lui aussi, victime d'une morsure de chien enragé. Il décéda un mois après avoir consulté tardivement le médecin. Il faut noter que la rage est une maladie d'origine virale, transmissible de l'animal à l'homme. Cette

maladie entraîne la mort une fois les symptômes déclarés. La rage est transmise la plupart du temps par la morsure d'un animal infecté contenant une grande quantité de virus dans sa salive. La contamination peut se faire également par griffure ou léchage d'une peau altérée par un animal enragé. La période d'incubation de la rage varie de 9 jours à plus d'un an, selon des spécialistes. Dans certains cas, ce délai est dû à la migration du virus du site initial d'entrée dans l'organisme jusqu'à la moelle épinière ou le cerveau. La durée moyenne d'apparition des signes cliniques est de quatre semaines après l'infection, et à ce stade là, la victime entre dans le coma avant de succomber, d'où il est recommandé à toute personne ayant été en contact avec un animal enragé (chiens, chats, rongeurs, renards, chauves-souris, etc.) de se rendre de toute urgence dans un centre de soins.

La DGSN a son centre cynotechnique

Un nouveau centre cynotechnique vient de voir le jour. Il est créé, au sein de la direction générale de la sûreté nationale. Cet organisme nouvellement installé dont le décret de création vient d'être publié au Journal Officiel est implanté dans la wilaya d'Ain Timouchent.

Ce centre est organisé et fonctionne en tant que service extérieur de la DGSN, dont les missions attribuées consistent en la reproduction, l'élevage et le dressage de chiens ainsi que la formation de maîtres-chiens, outre la formation d'autres spécialités liées à l'activité cynophile. Et ce, apprend-on, en vue de pourvoir aux



besoins des différents services de la sûreté nationale. L'organisation administrative du centre, quant à elle, comprend 4 bureaux chargés de la coordination, du commandement et des services, de la cynotechnie et des soins vétérinaires, en sus de la formation.

Rappelons, par ailleurs, que la DGSN dispose déjà d'un centre de dressage de chiens au niveau de l'Unité de Dar El Beida, à Alger. Aujourd'hui, la brigade compte 64 chiens opérationnels, dont 15 autres sont en formation. La brigade canine est composée de 5 spécialités, à savoir 12 chiens pour la détection des explosifs, 3 pour l'armement, 3 pour le maintien de l'ordre, 19 pour la recherche humaine et 27 pour les stupéfiants.

Après une sélection minutieuse par les experts et la police, deux races sont admises dans les rangs de la brigade canine, à savoir, la race allemande et les malinois.

Un site en français pour le MSP

Le mouvement de la société pour la paix semble affectionner particulièrement les NTIC. Non satisfait d'avoir déjà un site en langue arabe, alimenté au quotidien en informations sur les activités du parti, le mouvement que préside Aboudjerra Soltani vient de lancer un site en langue française. Cette page Web est encore au stade d'essai mais cela n'empêche pas qu'on y trouve déjà des infor-

mations sur le parti. Avec ce nouvel apport que chapeaute le secrétariat de la communauté nationale à l'étranger, le mouvement compte faire connaître davantage ses positions politiques, particulièrement en direction des francophones. Le MSP dépasse ainsi toutes les autres formations politiques, dont certaines n'ont que des adresses électroniques comme c'est le cas du FLN.

Les Belges de plus en plus intéressés par la destination Algérie

Les Belges manifestent, au fil des années, un intérêt accru pour la destination Algérie, au vue du nombre grandissant des visiteurs qui se rapprochent du stand algérien de 48 m² au Salon des vacances de Bruxelles qui se tient du 04 au 08 février, a-t-on constaté.

Rencontrés à cette occasion, des visiteurs, habitués à se rendre dans d'autres pays européens, arabes ou même de l'Afrique du Nord, disent vouloir changer de destination et aller découvrir de nouveaux horizons.

Ils expriment, pour la plupart, un intérêt particulier pour le désert algérien, impressionnés par notamment sa beauté et son étendue et encouragés en cela par des témoignages d'amis ou de connaissances qui s'y sont déjà rendus.

"Maintenant que le pays a retrouvé la sécurité, j'estime qu'il est peut-être temps d'y faire un tour avec ma famille, surtout que des amis à moi m'ont affirmé que leur périple au Sud de l'Algérie était féérique. Ils sont très satisfaits", a déclaré un visiteur à l'APS.



Ce regain d'intérêt, Mme Sabrina Bounaas, du tour operator ONAT (Office national du tourisme), l'explique à l'agence de presse par le fait que "les touristes européens en ont marre du tourisme de masse et recherchent, de l'authenticité".

Draâ Ben Khedda (Tizi-Ouzou) fête son 122^e anniversaire

PAR LOUNES BOUGACI

Pour marquer cette date importante dans l'histoire de la ville de Draâ Ben Khedda, située à onze kilomètres à l'est de Tizi Ouzou, la première rencontre culturelle pour la célébration du 122^e anniversaire de la ville sera organisée par plusieurs associations. Au moins quatre associations seront impliquées dans ces festivités qui s'étaleront sur plusieurs journées et ce, à partir du mardi 23 février. Ainsi, l'association « Tafat », l'Union générale de la jeunesse algérienne, l'association « Tafsut » et l'association « El Wafa » sont à pied d'œuvre depuis au moins trois semaines afin de figurer le programme de ces activités. L'Assemblée populaire communale de Draa Ben Khedda est également engagée de manière directe dans ces journées culturelles. Cette coordination d'associations vise, selon ses initiateurs, la relance économique de la commune de Draâ Ben Khedda. Ces journées culturelles verront la participation d'invités qui viendront de plusieurs régions d'Algérie mais aussi de l'étranger, indiquent les organisateurs. Parmi les actions qui ponctueront ces rencontres, on cite un séminaire sur l'environnement et des animations artistiques qui seront données par des troupes traditionnelles. Parmi les invités étrangers qui viendront égayer ce rendez-vous, on peut citer la troupe « Aita Jabalia » du Maroc ainsi que le réalisateur du film marocain « Les anges de Satan », à savoir Ahmed Boulane. Aussi, une soirée artistique verra la participation de nombreux chanteurs de divers styles comme la troupe locale de Chaabi, le groupe de RAP Bled'z et la troupe étrangère de Jazz de France. Les rencontres verront aussi la projection d'un film en langue kabyle, « La dernière cigarette » de Ali Berkenou. Plusieurs concours et des activités sportives sont signalés par les organisateurs.

Commémorer l'anniversaire de la ville de Draa Ben Khedda est devenu une tradition dans la région. Erigée en commune en 1988, Draâ Ben Khedda portait le nom de l'homme politique français Mirabeau. Les organisateurs nous confie que « depuis sa création, les citoyens et la communauté locale célèbrent le 24 février de chaque année, à travers différentes activités ». Cette ville, de l'avis de nos interlocuteurs, mérite plus vu son emplacement stratégique. Les initiateurs de ces journées rappellent que Draâ Ben Khedda recèle des potentialités naturelles, écologiques et économiques cohérentes et complémentaires. La région regroupe des potentialités humaines créatrices jouissant de capacités énormes susceptibles d'apporter leur contribution pour la réussite des manifestations et des activités de dimensions sociale, régionale, nationale et internationale. D'après les responsables des associations sus citées, la rencontre de ce mois de février sera une occasion pour faire connaître les potentialités de la ville aux investisseurs et aux hautes autorités afin de les inclure dans le développement local. En plus du cachet symbolique que revêt la commémoration de l'anniversaire de la ville de Draâ Ben Khedda, d'autres objectifs lui sont assignés comme la redynamisation de la ville durant la période de l'événement, encourager les échanges culturels, inciter les différents investisseurs, autorités de wilaya, ses résidents et ceux qui ont un lien affectif avec la ville à adhérer à la dynamique de sa requalification dans divers domaines et la contribution à la création d'une dynamique économique. A moyen terme, les initiateurs ambitionnent de faire de ces journées une tradition à même de contribuer au développement et à la relance de la culture et de l'économie. Les associations saisiront cette opportunité afin de renforcer le mouvement associatif et surtout créer des ponts entre des artistes locaux et étrangers.

L. B.



Commémorer l'anniversaire de la ville de Draâ Ben Khedda est devenu une tradition dans la région. En plus du cachet symbolique que cela revêt, d'autres objectifs sont assignés à cet événement à l'instar de la redynamisation de la ville, la vulgarisation de ses potentialités et l'encouragement des échanges culturels.



INSOLITE

Elle jette un meuble et des assiettes sur les gendarmes

La nuit de jeudi à vendredi, il y a du tapage nocturne dans l'appartement d'une jeune femme. Les voisins sont réveillés. On appelle les gendarmes.

Elle ne leur ouvre pas la porte et les insulte. Les gendarmes reviennent donc vendredi matin pour procéder à une interpellation. Mais là, lorsqu'ils arrivent près de l'immeuble, ils ont droit à de nouvelles insultes... sans oublier des assiettes et un petit meuble que la jeune femme jette par la fenêtre...



Ils seraient déjà intervenus plusieurs fois ces derniers mois. La jeune femme a été placée en garde à vue et sera convoquée prochainement au tribunal.

Horaires des prières

Annaba	Skikda	Constantine	Béjaïa	Alger	Mostaganem	Oran	Tlemcen
Fadjr : 5h57	Fadjr : 6h00	Fadjr : 6h01	Fadjr : 6h08	Fadjr : 6h16	Fadjr : 6h27	Fadjr : 6h30	Fadjr : 6h32
Dohr : 12h44	Dohr : 12h47	Dohr : 12h48	Dohr : 12h54	Dohr : 13h02	Dohr : 13h14	Dohr : 13h17	Dohr : 13h20
Asr : 15h39	Asr : 15h43	Asr : 15h45	Asr : 15h50	Asr : 15h58	Asr : 16h11	Asr : 16h15	Asr : 16h19
Maghreb : 18h02	Maghreb : 18h05	Maghreb : 18h07	Maghreb : 18h13	Maghreb : 18h21	Maghreb : 18h34	Maghreb : 18h38	Maghreb : 18h42
Icha : 19h25	Icha : 19h28	Icha : 19h30	Icha : 19h36	Icha : 19h44	Icha : 19h56	Icha : 19h59	Icha : 20h02

MAGHREB DES LIVRES

L'Algérie à l'honneur

La 16^e édition du Maghreb des livres se tient cette année à la Cité internationale de l'immigration au Palais de la Porte Dorée à Paris. L'initiative née d'hommes et de femmes des deux rives, regroupés dans l'association «Coup de Soleil» il y a plus de vingt ans, a atteint sa vitesse de croisière cette année.

DE NOTRE CORRESPONDANTE À PARIS
GHANIA KHELIFI

La manifestation, grâce à cet espace plus grand, a réussi à intégrer de nouveaux genres d'écrits et supports d'expression artistique et à tenir davantage de rencontres. Ainsi la galeriste algérienne, venue d'Alger, Zahia Guelimi a exposé plus de 50 artistes algériens. De même les vastes locaux alloués ont permis d'accueillir neuf revues dont *Naqel* et *Insayat algériennes*. Samedi et dimanche les visiteurs maghrébins de France ou venus de leurs pays respectifs, aux côtés des Français intéressés par leurs voisins du sud de la Méditerranée, jeunes et vieux tous ont été unanimes pour déclarer cet événement très instructif et plus riche que jamais. L'Algérie est l'invitée d'honneur de cette édition et la production de nos écrivains a pu déployer toute sa variété. Le salon est placé sous le parrainage de trois écrivains algériens Albert Camus, Kateb Yacine et Rachid Mimouni. Le Maghreb des livres cuvée 2010, c'est



L'édition Maghreb des livres, cuvée 2010, a connu un franc succès.

2000 livres, 126 auteurs présents aux dédicaces dont 28 sont venus du Maghreb. Les auteurs algériens sont 14 à avoir fait le déplacement. Lors de la première journée, samedi, le succès semblait déjà assuré au vu de la foule compacte dans les halls du Palais. Une ambiance d'échanges et de rencontres grâce aux tables rondes et aux cafés littéraires. Les visiteurs pouvaient aussi poursuivre leurs débats en prenant un thé accompagné d'une confiserie orientale ou même un bol de chorba. Les entretiens, l'une des formules proposées par les organisateurs, se déclinent en 15 minutes environ d'échange entre les auteurs et une animatrice littéraire. Les lectures de textes de Camus, Kateb Yacine et Rachid Mimouni, sont effectuées par

des jeunes comédiens. Evidemment des formules plus classiques sont prévues comme les tables rondes et les ateliers. Boualem Sansal auteur du controversé *Village de l'Allemand* et Maïssa Bey ont rencontré des élèves de 3^e de la Seine-et-Marne accompagnés de leur enseignante. Malek Chebel avec son dernier *L'Islam expliqué par Malek Chebel* a été l'un des auteurs les plus sollicités lors des séances de dédicaces. Les dessinateurs Slim et Gyps, qui ont édité leurs albums à compte d'auteur, ont dédicacé leurs bandes dessinées toujours aussi demandées par le public. Une surprise attendait les visiteurs samedi : la star de cinéma des années 50, Claudia Cardinale présentait son livre sur sa terre natale *Ma Tunisie*. En revanche, beaucoup étaient déçus de ne pas rencontrer Yasmina Khadra dont le dernier ouvrage *L'Olympe des infortunes* était néanmoins exposé. Le film de Kamel Dehane *Yacine Kateb : l'amour et la révolution* offert par TV5 a ému l'assistance. Enfin à l'issue de la première journée le prix littéraire Beur FM a été décerné à Ahmed Kalouaz pour son œuvre *Avec les mains*. Il est presque certain que le nombre de visiteurs sera supérieur cette année et l'on attendra la clôture du salon pour connaître le bilan.

G. K.

ALORS QUE LES HABITANTS DE TAOURIRT-IGHIL BLOQUENT LA RN12

Des villageois de M'Cisna ferment le siège de la daïra de Seddouk

PAR GHILES AKSIL

Décidément, le vent de contestation qui souffle ces derniers temps sur la région de Béjaïa ne semble pas près de s'estomper.

En effet, hier encore, plusieurs citoyens de la commune de Taourirt-Ighil, dans la Daïra d'Adekar (wilaya de Béjaïa), ont procédé à la fermeture de la RN12, au niveau du lieu dit Lambert.

Ainsi, après une relative accalmie, ces villageois en colère reviennent à la charge à travers cette énième action de rue, afin de se faire entendre des autorités concernées, interpellées plus que jamais à se pencher sérieusement sur leurs doléances inhérentes à l'amélioration de leurs conditions de vie.

«Si nous sommes là aujourd'hui, c'est parce que les pouvoirs publics n'ont pas tenu leurs promesses. Les engagements pris par nos responsables tardent à se concrétiser. Pourtant, nos revendications sont connues de tous. D'ailleurs, une commission chargée de prendre en charge nos doléances, a même été installée par le wali. La réalisation d'une cantine scolaire, un quota de logements sociaux, des PCD conséquents, la répartition équitable des postes d'emploi et l'amélioration de notre cadre de vie... sont autant de revendications de nos concitoyens. Nous

tenons aussi à dénoncer la mauvaise gestion des affaires de notre commune. Nous exigeons une commission d'enquête ministérielle», nous a déclaré hier, M. Tayeb Kamel, l'un des représentants des villageois protestataires.

A noter que cette action de rue n'a pas manqué d'engendrer des bouchons énormes ayant lourdement pénalisé les usagers de cet axe routier qui relie Béjaïa à Tizi-Ouzou via Adekar.

Il y a lieu de signaler que le siège de la mairie de Taourirt-Ighil se trouve fermé depuis une semaine déjà par les habitants de Tizi El Korn, chef lieu communal, en guise de protestation contre les responsables locaux. Ils exigent «le départ inconditionnel» de leur maire qu'ils accusent de «mauvaise gestion». Par ailleurs, le siège de la daïra de Seddouk a été également assiégé, hier, par des villageois de la commune de M'Cisna, protestant contre «l'état lamentable» de leur polyclinique.

Selon les manifestants, cette structure de santé est totalement dépourvue de moyens aussi bien humains que matériels. Pour cela, ils revendiquent sa dotation immédiate en matière de personnels médical et paramédical, des équipements et autres produits pharmaceutiques, de nature à répondre aux besoins réels de la population locale.

G. A.

NEDJMA RELANCE LA PROMO 50/50

50 minutes et 50 SMS pour 50 DA seulement



Suite au grand succès de la promotion « 50/50 » lancée par Nedjma récemment, l'opérateur relance cette célèbre promo avec une nouveauté qui fera le bonheur de ses clients Nedjma+. Il s'agit de l'ajout de 50 SMS gratuits en plus des 50 minutes d'appels gratuits déjà inclus dans la précédente formule.

En effet, pour 50 DA seulement, les clients de la Nedjma+ auront cette fois-ci la possibilité de bénéficier de 50 minutes et de 50 SMS d'appels gratuits vers Nedjma jusqu'au jour suivant l'enregistrement à minuit. Le client peut renouveler cette commande autant de fois qu'il le souhaite en composant simplement le *150# sur son mobile.

Les 50 minutes gratuites peuvent être utilisées en plusieurs appels vers Nedjma jusqu'à épuisement et sont valables entre 23h00 et 18h00. Les 50 SMS sont gratuits 24h/24.

La promo « 50/50 » est valable à partir du 05 février et jusqu'au 05 mars 2010.

Nedjma est constamment à l'écoute de ses clients et redouble d'innovation pour les satisfaire.

Très Libre

**AFFAIRE DES FAUX DINARS
LA MAFIA ITALIENNE IMPLIQUÉE !...**

**MAIS ON
N'ÉTAIT PAS AU
... COURANT !**



Sidou

sidou@lemidi-dz.com